L'enfant issu d'un foyer désuni

Rapport se fondant sur le compte d'un symposium national sur les services aux enfants touchés par la séparation et le divorce

Santé et Bien-être social Canada
Health and Welfare Canada

Canada

86-02960/

L'ENFANT ISSU D'UN FOYER DÉSUNI:

RAPPORT SE FONDANT SUR
LE COMPTE RENDU D'UN SYMPOSIUM NATIONAL SUR

LES SERVICES AUX ENFANTS TOUCHÉS
PAR LA SÉPARATION ET LE DIVORCE

PARRAINÉ PAR LA DIVISION DE LA SANTÉ MENTALE
DIRECTION DES SERVICES DE SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ET
DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA

LES 16 ET 17 JANVIER 1984
OTTAWA

Publication autorisée par le
ministre de Santé nationale et du Bien-être social
Also available in English under the title
"The Child of the Broken Family"

SERVICES AUX ENFANTS TOUCHÉS PAR LA SÉPARATION ET LE DIVORCE

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DES RENCONTRES DE DEUX JOURS

I

Probabilité, nature et séquelles d'une rupture de la famille

Présidente: Dr Bea Wickett

II

Services dans les domaines suivants: éducation, services sociaux, santé et droit

Présidente: Dr Jean Pettifor

Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985
No de cat. H 39-86/1985F
ISBN 0-662-93445-8

TABLE DES MATIÈRES

		Page
	AVANT-PROPOS	
1.	PROPOS D'OUVERTURE - Brenda Wattie	1
2.	ALLOCUTION D'OUVERTURE - Quentin Rae-Grant Rupture de la famille: avant, pendant et après	4
3.	PRÉSENTATION D'EXPOSÉS Évolution de la famille - Points de crise - Brian McConville	10
	Expériences de l'enfant - Yvon Gauthier	14
4.	SYSTÈMES ET SERVICES Éducation - H. Keith Sigmundson	19
	Services sociaux - Mish Vadasz	21
	Droit - George Thompson	24
	Médiation en matière de divorce - Gerry Gaughan	28
	Santé - Naomi Rae-Grant	31
	Synthèse des délibérations sur les services - Dan Offord	34
5.	RAPPORTS DES TRAVAUX EN ATELIER	39
6.	PROPOS DE CONCLUSION - Brenda Wattie	47
7.	RECOMMANDATIONS	48
	ANNEXE A Programme du symposium	58
	ANNEXE B Liste des participants au symposium	60
	ANNEXE C Présentations audio-visuelles	64
	ANNEXE D Quelques ressources recommandées par les participants	66

AVANT-PROPOS

L'ENFANT ISSU D'UN FOYER DÉSUNI est un rapport qui se fonde sur le compte rendu du symposium national qui s'est déroulé à Ottawa les 16 et 17 janvier 1984.

Organisé par la Division de la santé mentale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ce symposium accueillait des professionnels en santé mentale, des décideurs, des directeurs de programmes, des représentants d'organismes bénévoles et des représentants du domaine du droit venant des quatre coins du Canada.

De précieux renseignements ont été échangés au cours de cette rencontre grâce à la participation des représentants de plusieurs disciplines et régions et en raison de l'intérêt que tous portaient à la question des services destinés à répondre aux besoins des enfants et à ceux de leur famille en difficulté.

La Division est consciente de la somme importante de travail fournie et du temps consacré par un si grand nombre à la planification et à la réalisation du symposium. Elle tient à remercier sincèrement ces personnes et tout particulièrement, Elizabeth Rajkumar, la responsable de la première version du compte rendu, ainsi que Michele Costello, qui a repris les documents et y a ajouté des annexes importantes.

Ivy Williams, agent de projet de la Division de la santé mentale, a coordonné le symposium et s'est occupée de la correction d'épreuves finale avant la publication.

Le Dr Brenda Wattie, directrice de la Division de la santé mentale, souhaite remercier le Dr Brian McConville, pédopsychiatre et expert-conseil auprès de la Division, ainsi que le Dr Q. Rae-Grant, psychiatre en chef, Toronto Sick Children's Hospital, de leur apport particulier à la planification et à l'organisation du présent symposium.

PROPOS D'OUVERTURE

Dr BRENDA WATTIE
directrice
Division de la santé mentale
Santé et Bien-être social Canada

Historique

La Division de la santé mentale travaille en étroite collaboration avec les responsables des gouvernements provinciaux, des associations professionnelles bénévoles et bon nombre d'autres groupes d'intérêt. Elle a pour mission d'élaborer un éventail de méthodes de prévention et d'intervention telles que des programmes visant à favoriser une amélioration des services de traitement, de rééducation, de réadaptation et de soutien à long terme.

La Division a pour mandat de veiller à ce que les programmes de santé mentale offerts au Canada soient de la plus haute qualité et à ce que leur portée soit la plus vaste possible. Elle sert de point central d'intervention pour les nombreux aspects de la santé mentale et de la maladie mentale. Parmi les domaines qui revêtent un intérêt particulier pour la Division, citons:

- la santé mentale chez les enfants
- les services destinés aux malades qui exigent des soins prolongés
- le suicide
- les délinquants atteints de troubles mentaux
- les besoins de secteurs particuliers de la population (par exemple, les personnes âgées atteintes de troubles mentaux, les victimes de crimes violents)

La Division procède ainsi; elle réunit des spécialistes venant de tous les coins du Canada en groupes d'étude et de travail et les fait participer à des symposiums et à des ateliers sur des questions d'une importance exceptionnelle. Les travaux de ces experts font l'objet de publications, de rapports, de recommandations et de documents de travail que la Division met à la disposition des gouvernements provinciaux, des universitaires et d'autres professionnels oeuvrant dans le domaine de la santé mentale.

Bien que la planification, la mise en oeuvre et l'application des programmes de santé mentale destinés aux Canadiens incombent aux gouvernements provinciaux, la Division de la santé mentale sert de centre pour la collecte, l'analyse, la préparation et la diffusion de renseignements et de conseils au sujet des programmes, des faits nouveaux dans le domaine et des autres options. La revue bilingue intitulée "La santé mentale au Canada/ Canada's Mental Health" est l'instrument le mieux connu et le plus visible grâce auquel elle peut réaliser son objectif. Cette publication trimestrielle est tirée à 34 000 exemplaires et diffusée aux quatre coins du pays. À titre de revue pluridisciplinaire destinée aux professionnels en santé mentale, "La santé mentale au Canada" rejoint 100 000 lecteurs, dont le tiers sont

francophones. La Division est responsable également d'un certain nombre d'autres publications, notamment des rapports, des comptes rendus de symposium et des documents sur des lignes directrices.

Événements saillants dans le domaine de la santé mentale chez les enfants

Passons brièvement en revue quelques-uns des événements qui nous ont menés jusqu'ici.

Un symposium canado-américain très important a eu lieu à la Sapinière (province de Québec) en 1973. Présidé par le Dr Yvon Gauthier, qui était alors chef du Département de psychiatrie à l'Université de Montréal, cette réunion avait pour titre "les répercussions du changement sur la santé mentale et sur l'évolution de l'enfant et de la famille. Ce symposium a été à l'origine de nombreuses autres initiatives et c'est l'une des raisons pour lesquelles on le considère comme un événement marquant.

En 1979, un symposium privé a eu lieu à Toronto auquel ont participé des fonctionnaires des administrations fédérale et provinciales du Canada et des fonctionnaires supérieurs de l'administration fédérale aux États-Unis chargés des programmes de santé mentale à l'intention des enfants. L'apport du Dr Naomi Rae-Grant à cette rencontre a été particulièrement remarquable.

À Ottawa, le sénateur McGrand a dirigé une enquête en 1979 pour le compte d'un sous-comité du Sénat sur les origines de la délinquance juvénile. Les travaux de ce groupe ont abouti à la réalisation d'un document qui vaut la peine d'être lu.

En novembre 1979, nous nous sommes réunis à Toronto pour délibérer sur "les méthodes de prévention et d'intervention dans le domaine de la santé mentale chez les enfants". Cette rencontre reprenait les thèmes abordés lors des réunions tenues à la Sapinière et à Toronto.

En 1980, nous avons mis sur pied un groupe d'étude sur la stratégie de prévention dans le domaine de la santé mentale chez les enfants, présidé par le Dr Quentin Rae-Grant, chef de la division de pédopsychiatrie à l'Université de Toronto. Le groupe d'étude a terminé ses travaux et réalisé un document intitulé "Prévenir maintenant". Les travaux entrepris par le groupe portaient essentiellement sur les méthodes de prévention plutôt que sur les modes d'intervention par l'intermédiaire de services.

Nous avons tenu un symposium à Toronto en 1981 sur la question des "mesures de prévention dans le domaine de la santé mentale chez les enfants", en vue de la réalisation du document intitulé "Prévenir maintenant".

Après la publication de ce document, nous avons créé un groupe spécial formé de professionnels venant des quatre coins du pays pour examiner la question des services aux enfants. Un groupe de base plus restreint a été

formé à partir de ce premier groupe. Nous espérons que les domaines susceptibles d'être étudiés par ce sous-groupe et les orientations possibles de leurs travaux nous seront proposés lors du présent symposium.

La santé mentale chez les enfants

Selon Statistique Canada et l'Association canadienne pour la santé mentale, le fardeau financier que fait peser la maladie mentale sur le réseau médico-sanitaire s'élève à un milliard de dollars. Ce n'est en fait qu'une petite partie du fardeau social global; on n'a pas tenu compte des coûts que représente la maladie mentale pour le réseau des services sociaux, les services correctionnels et la productivité nationale. En outre, on ne peut évaluer certains coûts sociaux, comme la souffrance humaine et la perte, auxquelles on ne peut attacher aucune valeur monétaire. Le fardeau est stupéfiant.

La maladie mentale tire son origine d'un ensemble complexe de facteurs déterminants liés à la biologie et au milieu. Ces facteurs convergent habituellement au cours des années critiques de la première enfance. Il importe donc d'examiner et d'évaluer les services destinés aux enfants qui présentent déjà des signes d'inadaptation et de perturbation. Les services pour enfants sont coûteux lorsqu'ils sont de bonne qualité et prodigués par un personnel adéquat et compétent. Nous nous devons donc de veiller à ce que les intervenants dans les secteurs intéressés, soit les domaines de la santé, les services sociaux, les services correctionnels et les services d'éducation, travaillent en collaboration et coordonnent leurs efforts.

C'est pourquoi la Division de la santé mentale s'est engagée à appuyer au maximum les programmes de santé mentale qui s'adressent aux enfants. Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour remercier le Dr Brian McConville, expert-conseil en pédopsychiatrie auprès de la Division, qui nous a fourni une aide et un appui précieux. J'espère que le présent symposium sera une rencontre fructueuse et stimulante qui constituera une assise solide et valable pour les travaux qui seront entrepris en vue de l'élaboration de services de santé mentale destinés aux enfants canadiens. Je vous incite fortement à rester en rapport avec nous. Faites-nous part de vos observations au sujet de la rencontre. N'hésitez pas non plus à nous faire savoir ce que nous devrions faire ou entreprendre. Fournissez-nous des renseignements au sujet des programmes intéresants et efficaces organisés et réalisés dans votre région, surtout des renseignements susceptibles d'être publiés dans la revue "La santé mentale au Canada".

J'espère que le présent symposium sera une continuation utile et valable de cette série de rencontres portant sur la santé mentale chez les enfants.

Allocution d'ouverture

RUPTURE DE LA FAMILLE: AVANT, PENDANT ET APRÈS

Dr QUENTIN RAE-GRANT
psychiatre en chef,
Hospital for Sick Children
Toronto (Ontario)

professeur et chef
Département des sciences du comportement

professeur et chef
Division de pédopsychiatrie
Université de Toronto

Parmi les changements majeurs d'ordre politique, économique et social qui caractérisent le vingtième siècle, ceux qu'a subis la notion du mariage sont les plus frappants et les plus généralisés. Le taux de divorce augmente régulièrement dans la plupart des pays occidentaux, dont le Canada. Or, très peu d'études scientifiques ont été menées sur les causes et les répercussions de facteurs sociologiques, épidémiologiques et psychiatriques liés à cette transformation de la structure sociale.

Les statistiques sur les taux de mariage, de divorce et de remariage chez les femmes révèlent que le nombre de divorces a augmenté régulièrement tout au long du siècle actuel. Le taux de divorce a atteint un sommet temporaire aussitôt après la Seconde Guerre mondiale, mais les augmentations les plus marquées ont été observées depuis les années soixante. Le taux de divorce a continué de croître. En Californie, par exemple, le nombre de premiers mariages à l'heure actuelle est égal au nombre de divorces au cours d'une année donnée. Un enfant a une chance sur 10 de demeurer encore avec ses parents naturels jusqu'à l'âge de 18 ans.

Au Canada, la modification apportée en 1968 à la loi fédérale sur le divorce a modifié radicalement les motifs qu'on peut invoquer pour demander le divorce. Par conséquent, le taux de divorce a grimpé cinq fois plus rapidement qu'au cours de la décennie précédente. Il est maintenant de 2,4 pour mille habitants.

L'intervention de l'État dans les affaires de la famille se limitait habituellement à des secteurs comme l'impôt et l'éducation. Toutefois, elle s'étend maintenant à la protection des enfants et, de plus en plus, à la protection de tous les membres de la famille contre la violence domestique. En outre, c'est dans l'intérêt de l'État de veiller à ce que des accords viables de soutien soient conclus pour les conjoints et les enfants touchés par le divorce.

Quarante pour cent de tous les mariages canadiens se terminent maintenant par un divorce. Jusqu'en 1977, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques, 1 123 000 enfants canadiens avaient été témoins du divorce de leurs parents. Le taux de divorce varie d'un bout à l'autre du pays. C'est la Colombie-Britannique qui connaît le taux le plus élevé, suivie de l'Alberta, du Yukon et de la Nouvelle-Écosse. Les taux observés en Ontario et au Québec se situent dans la moyenne et sont à peu près identiques. Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ont les taux les plus faibles.

Aux États-Unis, les personnes qui connaissent des taux disproportionnellement élevés de divorce sont les suivantes:

- celles qui se marient avant l'âge de 20 ans
- celles dont le niveau d'instruction n'est pas très élevé
- celles qui sont défavorisées sur le plan socio-économique
- celles qui appartiennent à des groupes minoritaires.

Plus le couple est jeune lorsqu'il se marie, plus il y a de risques que le mariage ne dure pas, surtout s'il a lieu plus tôt que prévu parce que la femme était enceinte. Le taux de divorce est le plus élevé lorsque les partenaires ont moins de trois ans de différence. La probabilité de divorce chez la génération actuelle sera plus forte s'il y a eu des cas de divorce chez les ascendants. Si l'un des partenaires a déjà divorcé, les chances de rupture passent de 40 à 75 p. 100.

En général, lorsque le niveau professionnel du partenaire masculin est élevé, la tendance au divorce diminue; de fait, plus le revenu du mari est élevé, moins il y a de risques de divorce. Dans le cas du partenaire féminin, c'est l'inverse; plus le revenu de la femme est élevé, plus les risques de divorce augmentent.

Il y a plus de chances qu'un mariage dure si les partenaires sont issus de milieux socio-économiques semblables, pratiquent la même religion et sont à peu près du même âge. Par contre, le fait que les partenaires n'appartiennent pas à la même religion tend à faire augmenter les risques de rupture, même si l'une des religions s'oppose fortement au divorce.

Il existe encore un certain nombre d'obstacles économiques et symboliques à la dissolution du mariage. Le coût de la procédure de divorce et de l'entretien de deux résidences, ainsi que la nécessité de subvenir aux besoins des enfants après la séparation sont les principales préoccupations d'ordre économique qui font reculer les couples devant le divorce. En outre, il faut considérer les sanctions psychologiques, comme la solitude, la difficulté de trouver un autre partenaire et l'insécurité de cette situation et son coût affectif pour les enfants. La religion continue d'empêcher la dissolution de mariages malheureux au même titre que les pressions sociales exercées par les proches, la famille et la collectivité, surtout dans les petites localités où les membres sont liés par des rapports étroits.

Toutefois, l'éventail de solutions de rechange au mariage ne cesse de s'élargir. Les femmes, par exemple, se sentent de plus en plus aptes à agir par leurs propres moyens, bien que des difficultés financières graves continuent d'entraîner vers la pauvreté un très grand nombre de ménages dirigés par des femmes. L'indépendance que recherchent les femmes par la séparation ou le divorce peut leur permettre de s'épanouir, mais elle est peut-être illusoire aussi. La séparation peut être suivie d'une période de solitude et d'aliénation, où il est nécessaire d'assumer des responsabilités, ce que certaines femmes ne sont pas prêtes à faire. La crise de la séparation peut avoir un résultat positif ou négatif. La notion de pension alimentaire comme moyen de subvenir provisoirement aux besoins est acceptable dans certains cas, mais on considère maintenant que tous les intéressés ne devraient pas percevoir cette pension comme une espèce de rente viagère, car ce genre de conception ne favorise pas l'autonomie.

La dissolution du mariage est une procédure devenue beaucoup moins laborieuse et traumatisante depuis que le droit a évolué pour mieux répondre aux besoins sociaux. La période de séparation requise avant la procédure de divorce a été réduite progressivement. Néanmoins, malgré la réforme législative en vertu de laquelle les parents sont tous deux investis de la responsabilité juridique des décisions concernant l'enfant, seulement 10 p. 100 des enfants sont confiés à la garde du père. Dans le cadre de la procédure aboutissant à la séparation et au divorce, on conseille de plus en plus souvent aux conjoints d'essayer de s'entendre avant d'avoir recours aux avocats pour des questions importantes comme la garde des enfants, le droit de visite et le partage des biens. Certains avocats préfèrent la conciliation pour le règlement des problèmes; toutefois, bon nombre d'entre eux préfèrent encore la procédure accusatoire qui, malheureusement, peut exacerber le conflit.

Les liens affectifs qui se sont établis entre les conjoints sont durables et entraînent souvent des conflits affectifs qui peuvent se poursuivre longtemps après l'action en justice. Les enfants risquent d'être pris comme des pions entre deux parents hostiles. Les parents outrés peuvent essayer d'apaiser leur colère et de soulager leur détresse en sabotant, consciemment ou non, les accords relatifs aux visites. Par conséquent, le divorce peut pousser les enfants à développer des techniques de manipulation qui leur sont propres.

La séparation et le divorce peuvent avoir des répercussions graves sur la santé mentale des parents et des enfants. Une comparaison entre un groupe d'enfants atteints de troubles mentaux importants ou d'enfants considérés comme jeunes délinquants et un groupe témoin d'enfants qui n'était pas aux prises avec ces problèmes a révélé ce qui suit: le fait d'être issu d'un foyer désuni est le seul trait distinctif constant entre les deux groupes.

Il y a une surreprésentation disproportionnée des adultes divorcés et séparés dans les dossiers psychiatriques, bien que l'explication de ce lien ne soit pas très claire. Il arrive souvent que le taux de maladie mentale chez les adultes séparés et divorcés soit 20 fois plus élevé que chez les personnes

mariées. Chose étonnante, on établit aux États-Unis un lien entre l'état matrimonial et les taux de suicide, d'homicide et même une prédisposition accrue à la maladie physique. Les symptômes qu'on observe couramment chez les adultes à la suite d'un séparation ou d'un divorce sont fréquemment des réactions à la perte d'un être auquel ils étaient très attachés. Leur état mental se caractérise par l'ambivalence. L'existence des couples séparés continue d'être perturbée jusqu'à ce qu'ils rompent définitivement le lien qui les unissait dans un processus comparable à celui du deuil éprouvé à la mort d'un conjoint. La durée de cette période de transition est fonction de diverses variables, mais tant que le problème n'a pas été réglé, la personne n'est pas en mesure d'établir de nouveaux liens durables.

C'est tout récemment qu'on a entrepris des recherches sérieuses au sujet des effets du divorce sur les enfants à l'aide d'échantillons de taille raisonnable choisis auprès de populations traitées en pédopsychiatrie et de groupes non malades.

Deux études importantes ont été menées auprès d'enfants non malades dont les parents sont divorcés. Les principales conclusions de Wallerstein et Kelly sont les suivantes: les troubles mentaux de ces enfants variaient selon l'âge. Les enfants de 9 à 12 ans étaient plus aptes à s'adapter à la situation que ne l'étaient les enfants des trois autres tranches d'âge (allant des enfants d'âge préscolaire à des adolescents âgés de 18 ans). Toutefois, dans cette étude menée à Marin County, où la population est aisée, on ne s'est pas servi de groupes témoins ni de groupes de comparaison. Par conséquent, on peut entretenir des doutes sur la mesure dans laquelle le comportement et les caractéristiques décrites étaient attribuables au divorce plutôt qu'à des facteurs liés au milieu.

Hetherington et Cox se sont servi de témoins pour une étude longitudinale dans laquelle plusieurs méthodes et mesures ont été employées pour apprécier les effets du divorce sur les familles où les enfants étaient sous la garde de la mère. Les auteurs ont conclu que l'adaptation des enfants doit être étudiée dans la perspective des relations qui existent entre les parents. Si les parents manifestent de l'hostilité l'un à l'égard de l'autre, ils créent une situation de plus en plus favorable à leur manipulation par les enfants qui en arrivent rapidement à ne plus les idéaliser. Il ressort clairement que les garçons sont plus gravement touchés que les filles par le divorce et cette situation perturbe leur existence beaucoup plus longtemps que celle des filles. L'étude révèle qu'un an après le divorce, les enfants de parents divorcés sont moins bien adaptés que les enfants issus d'un foyer uni. La fréquence des troubles du comportement est plus élevée chez les enfants de familles monoparentales aux prises avec de nombreux conflits et elle est moins élevée chez les familles unies où la situation est identique. La fréquence est encore moins élevée chez les foyers dissociés et la moins élevée chez les foyers unis où règnent très peu de conflits. Hetherington attribue ce résultat à la suppression du tampon que constitue la présence de l'autre conjoint. L'étude de Wallerstein et Kelly a révélé qu'on s'occupait moins de l'enfant au cours de la première année qui suit le divorce. Dans l'étude de Hetherington, on a observé que l'enfant s'était adapté de façon remarquable à la situation à la fin de la deuxième année.

Au cours de la première année, la plupart des modes de thérapie, notamment la psychothérapie intensive, ne sont pas efficaces. Toutefois, un programme de modification du comportement qui a pour but d'aider les parents à mieux s'occuper des enfants semble avoir remporté un certain succès.

Bref, il arrive souvent que les enfants montrent divers signes de troubles affectifs ou de troubles du comportement lorsque leurs parents se séparent ou divorcent. Avec le temps, les enfants s'adaptent souvent à la situation et les symptômes régressent. Le meilleur moyen de faire face à l'avenir, c'est de reconnaître le fait que le divorce sera une expérience pénible pour les personnes touchées, car il n'y a pas de divorce facile et harmonieux. Ce n'est toutefois pas une situation irrémédiable. Il se peut que l'expérience soit bénéfique pour les personnes touchées. Les recherches entreprises ne confirment pas la notion fort répandue selon laquelle il vaut mieux que les parents continuent de vivre ensemble pour l'amour des enfants. Les recherches ont démontré plutôt qu'après la deuxième année, les enfants de familles intactes où les parents se disputent souvent se trouvent dans une situation pire que les enfants dont les parents sont divorcés, même s'il subsiste des conflits.

J'ai donc trois recommandations à faire:

1. **RECHERCHE**

Il est nécessaire d'entreprendre des études longitudinales dans le but de comparer et de contraster plusieurs situations et groupes différents, à savoir

- les enfants issus de foyers unis
- les enfants issus de foyers dissociés
- les enfants issus de familles monoparentales en raison du décès de l'un des conjoints
- les enfants issus de familles monoparentales constituées comme telles par choix

2. **ÉDUCATION DU PUBLIC**

De nombreuses personnes pourraient profiter d'un guide qui traiterait de questions telles que:

- les procédures préalables au divorce
- les problèmes susceptibles de surgir, les réactions probables à ces problèmes et les moyens d'y remédier
- le facteur temps
- les problèmes liés au rôle du beau-père ou de la belle-mère d'un enfant ou à l'introduction d'un nouveau partenaire.

3. SERVICES

Il existe à l'heure actuelle bien des services de peu d'envergure mais souvent efficaces. Il faudrait donc déployer des efforts pour les réunir afin d'étendre la gamme des services offerts, surtout dans les grandes agglomérations. Il faudrait se pencher non seulement sur la famille et sur son fonctionnement, mais aussi sur les conséquences économiques inévitables pour tous les intéressés.

Exposés

ÉVOLUTION DE LA FAMILLE - POINTS DE CRISE

Dr BRIAN McCONVILLE
professeur et chef
Division de psychiatrie infantile
Université Queen's

directeur clinique
Beechgrove Centre, Kingston

expert-conseil en pédopsychiatrie
auprès de la Division de la santé mentale,
Santé et Bien-être social Canada

Je voudrais traiter de la perspective plus vaste des points de crise dans l'évolution de la famille.

Certaines études font ressortir les éléments communs à divers états tels le deuil, la perte et la séparation; elles soulignent également la nécessité d'entreprendre des études différentielles qui compareraient des enfants dont les parents menacent de se séparer ou sont en train de le faire et des enfants en deuil. Dans cette perspective, il importe d'examiner les situations qui peuvent aboutir à la séparation ou au divorce.

Bon nombre de séparations semblent survenir au cours de crises particulières de développement. On pourrait donc avoir recours à des méthodes de prévention primaire et secondaire pour empêcher que la rupture de la famille n'entraîne les conséquences pénibles décrites par Quentin Rae-Grant.

La définition de la prévention primaire et de la prévention secondaire en tant que concepts pose des difficultés; il en est de même pour l'établissement précis des niveaux de stress et des seuils de maladie. Selon les conclusions de Rutter, les effets du stress suivent une progression arithmétique et géométrique, de sorte que l'atténuation de trois facteurs sur cinq suffirait à abaisser les seuils de stress ou de maladie.

Un survol des recherches entreprises dans ce domaine nous permet d'arriver aux conclusions suivantes:

1. Les stress au sein de la famille sont les plus importants au moment de crises particulières.

2. Des symboles particuliers se rapportant surtout à des événements passés peuvent influer sur la réaction à une crise particulière.

3. La crise peut être "la goutte qui fait déborder le vase" plutôt qu'un facteur isolé.

4. Le seuil de réaction au sein de la famille peut être abaissé en raison de plusieurs facteurs comme le stress au travail, l'épuisement, la crainte du chômage, les stress conjugaux, la maladie physique et des facteurs semblables.

On ne peut prédire quels seront les points de stress dans le développement de familles ou de personnes données. De façon générale, toutefois, il semble que certaines périodes soient plus vulnérables que d'autres. Pour que les enfants soient prêts à supporter les vicissitudes de leur propre vie adulte, ils doivent acquérir de l'assurance et apprendre à se protéger derrière une carapace d'indifférence dans l'adversité. Il semble qu'on peut y arriver en fournissant de bons soins à l'enfant et en le laissant évoluer dans un milieu où il se sent en sécurité.

On associe toutefois certains syndromes à l'absence de défi et d'événements stressants dans l'existence d'un enfant, surtout dans une ambiance où les rapports entre parents et enfants sont superficiels. Une telle ambiance n'aide pas les enfants à se préparer pour l'avenir, car les parents ne leur témoignent pas d'affection et ne leur fournissent pas des modèles d'un comportement d'adaptation adéquat en cas de stress. Les jeunes gens épris l'un de l'autre ne sont simplement pas disposés à accepter le stress comme quelque chose d'inévitable, de sorte qu'ils prêtent très peu d'attention aux conseils qu'on leur donne avant qu'un stress quelconque ne surgisse. Aussi, faudrait-il s'occuper du problème dès l'apparition d'un état de stress, car c'est à ce moment-là que l'intervention de pédiatres et d'omnipraticiens peut être la plus efficace.

Une première grossesse peut hâter l'apparition de tensions dans la vie d'un jeune couple. Si les conjoints ne sont pas encore très unis, ils ne seront pas en mesure de réagir de façon appropriée dans cette situation. La naissance de l'enfant peut accroître le niveau de stress, parce qu'il a lui aussi son propre caractère. Un tel événement risque de perturber davantage la relation du couple. Le père pourrait notamment refuser d'assumer les responsabilités liées à son rôle et les liens mère-enfant pourraient trop s'intensifier.

Les causes de la rupture du mariage résident souvent dans des réactions inadéquates aux premiers stress provoqués par les crises normales liées à son évolution. Grâce à une intervention précoce, il est possible d'empêcher la rupture si des mesures de prévention sont prises dès que les stress commencent à se multiplier et avant que le couple ne commence à avoir de vrais problèmes conjugaux. À ce moment-là, toutefois, les couples ont surtout des rapports avec des omnipraticiens, des pédiatres et d'autres professionnels de la santé qui prodiguent des soins primaires, plutôt qu'avec des psychiatres ou d'autres professionnels en santé mentale. On risquerait donc de négliger les troubles mentaux qu'éprouvent les parents au moment précis où ces derniers ont le plus besoin de conseils. Les méthodes employées pour aider des couples ou des groupes devraient mettre l'accent sur les problèmes communs et sur les différences d'une personne à l'autre.

Il existe un certain nombre de points de crise courants qui posent des problèmes typiques et exigent le recours à des mesures particulières qui peuvent réussir ou échouer à une étape quelconque. On peut énumérer ces points comme suit, plus ou moins dans l'ordre selon lequel ils surviennent dans une relation et dans un mariage en évolution:

1. Une toquade par opposition au premier amour
2. L'amour et l'affection par opposition à la sexualité
3. La confiance par opposition à la méfiance
4. L'interdépendance par opposition à l'autonomie
5. L'altruisme par opposition à l'égoïsme
6. La capacité de supporter la frustration et l'incertitude par opposition à la rage et à l'intolérance
7. Les partenaires s'entraident et font certains sacrifices au lieu d'insister pour faire valoir chacun de leurs droits
8. Le fait d'affirmer l'unicité et la vivacité de chaque enfant par opposition à certaines hypothèses démodées au sujet de l'enfant "typique"
9. Façonner l'enfant sur le plan intellectuel au lieu de trop le stimuler ou de ne pas le faire assez
10. Reconnaître que l'adolescent cherche à s'affirmer et à exprimer sa sexualité au lieu d'être trop indulgent ou trop sévère
11. Laisser les adolescents partir ou s'éloigner s'il le faut, mais les laisser aussi revenir, au lieu de les abandonner ou de les retenir par la force ou en leur témoignant un amour excessif
12. Persévérer au lieu d'abandonner la partie à l'une ou l'autre des étapes décrites ci-dessus.

Il est possible d'élaborer des mesures d'intervention précoces et des mesures de prévention secondaires plus réalistes et efficaces dans ce contexte. Dans toute intervention, il faut éviter à tout prix de trop simplifier la question, bien que ce soit peut-être inévitable dans le cas d'interventions auprès de groupes. Il faut aussi tenir compte des différences individuelles. Les programmes les plus prometteurs sont ceux qui mettent l'accent sur l'ensemble des difficultés particulières propres à chaque étape de l'évolution et qui s'occupent simultanément des problèmes physiques et des problèmes liés à l'évolution.

Il faudrait que les spécialistes susceptibles de s'occuper de l'enfant et de sa famille lorsque celui-ci est très jeune reçoivent une formation spéciale. Il faudrait aussi envisager la possibilité de faire appel aux professionnels en santé mentale pour leur faire jouer un rôle de consultation.

Il est difficile de proposer des modes d'approche simples dans les cas où la famille pâtit depuis longtemps déjà d'une perte ou de privations lorsque surgissent des conflits graves qui la perturbent. Bien que certaines des conclusions du programme Head Start et du projet Re-Ed revêtent de l'intérêt, il n'existe aucune preuve convaincante de l'efficacité de ces programmes. Lorsque aucune mesure n'est prévue pour démontrer l'efficacité d'un programme et qu'il n'existe pas de système d'évaluation, il faut agir avec prudence.

Il se peut que nous soyons incapables d'intervenir de façon efficace en cas de problèmes très graves, étant donné l'état de nos connaissances à l'heure actuelle. Il y a sans doute lieu d'avancer que la séparation par "épuisement" soit l'issue pour la famille ou le couple qui vit depuis longtemps déjà dans un état de pauvreté et de privation.

L'appareil judiciaire peut intervenir lorsque les parents sont absolument incapables de prodiguer les soins les plus élémentaires à leurs enfants. Les mécanismes de dissolution qui protègent les droits des parents tout en assurant à l'enfant un milieu favorable à son épanouissement sont un dernier recours et il faudrait réfléchir sérieusement avant même d'envisager cette solution. Dans le contexte des structures d'évolution que j'ai proposées, une telle intervention devrait le plus souvent avoir lieu avant plutôt qu'après la séparation.

J'espère qu'au cours de nos délibérations, nous réussirons à souligner la nécessité d'établir des structures de soutien pour les personnes dans le besoin, surtout à une époque où bon nombre de parents sont en chômage ou ne travaillent pas à plein temps et où on ne fait que commencer à étudier systématiquement les effets du stress à long terme qu'une telle situation engendre dans une structure familiale en évolution.

Expériences de l'enfant

Dr YVON GAUTHIER
pédopsychiatre,
hôpital Sainte-Justine, Montréal

directeur,
Département de psychiatrie,
Université de Montréal

doyen,
Faculté de médecine,
Université de Montréal

Il est sans doute intéressant que depuis une dizaine d'années la société ait réussi à se convaincre qu'il était plus sage de ne pas exposer les enfants aux querelles et difficultés d'un mariage qui ne fonctionne pas, qu'au divorce ou à la séparation et que les conséquences d'une telle décision étaient minimes. Pourtant, c'est un fait important - les preuves scientifiques de cette conviction n'existaient pas. Les recherches à toutes fins utiles n'avaient pas été faites et c'est seulement depuis quelques années que certains travaux plus rigoureux ont finalement été conduits. Or, ces travaux sont très révélateurs. "The maxim of divorce as better for children than continued marital friction is one with which these children would disagree" (Wallerstein et Kelly, 1976, p. 26).

On aurait pu imaginer, à la lumière des connaissances déjà acquises que des réactions plutôt négatives étaient probables. On a plutôt eu tendance à mettre l'accent sur les parents, sur les droits des parents et particulièrement sur les droits des femmes, des mères, plutôt que de se demander comment réagissent les enfants.

On a fonctionné dans ce domaine comme dans bien d'autres, en extrapolant certaines observations cliniques ou en se fondant sur les préjugés des adultes. Autant pendant de longues années avons-nous eu tendance à fonder notre jugement sur des opinions ou des préjugés religieux, autant peut-on dire que les attitudes plus récentes se sont organisées à partir de réactions antireligieuses, sans que l'évidence scientifique existe vraiment.

Wallerstein et Kelly devraient faire partie de ce colloque car ce sont ces deux auteurs qui ont vraiment étudié le mieux et décrit ce que ressentent les enfants devant le fait de la séparation et du divorce.

Il n'est pas très étonnant sans doute qu'un bon nombre des enfants de tous les âges soient affectés par la rupture de leurs parents. Ce qui est plus troublant, c'est qu'un an après, les troubles observés soient demeurés aussi intenses ou se soient consolidés ou même dans certains cas soient plus importants. Et cela à tous les âges.

Les réactions de l'enfant devant la séparation ou le divorce de ses parents sont nécessairement étroitement liées à son âge, à sa capacité de comprendre les événements, en fonction des luttes et conflits inhérents au stade développemental qu'il est en train de vivre. Les affects vécus, ressentis, sont nombreux: peur, colère, confusion, abandon, mais l'affect central est sans doute le sentiment de dépression, de perte, même s'il peut s'exprimer sous des formes variées.

Les enfants plus jeunes (2½ ans, 3½ ans, 4 ans) sont d'emblée les plus vulnérables. Leurs réactions ressemblent beaucoup à celles que nous connaissons, bien décrites originalement par Freud et Burlingham (1943) et par Bowlby (1952): régressions plus ou moins massives, anxiété de séparation, symptômes variés dans le domaine du sommeil ou d'alimentation.

Heureusement, ces symptômes peuvent se résorber au cours des mois suivants, en relation étroite avec le type de relation, de "caretaking", dont les enfants sont l'objet. Pourtant, il y a toujours des enfants plus vulnérables dont les symptômes durent plus longtemps et qui démontrent un an après une consolidation plus ou moins névrotique de leurs réactions originales (Wallerstein et Kelly). En général, une telle consolidation est aussi étroitement liée au climat familial, à la façon dont les parents font face à tout le problème du divorce.

Les filles pourtant semblent éprouver plus de difficultés que les garçons à trouver une solution à leurs problèmes. Dans le groupe de Wallerstein et Kelly, 63 p. 100 (N = 10/16) sont dans un état psychologique plus grave après un an qu'au moment de l'observation. Elles semblent plus vulnérables et peut-être est-ce lié surtout à l'absence du père, celui des deux parents, en général, à peu près disparu.

Chez les enfants plus âgés (4 à 6 ans), en pleine phase oedipienne, les réactions sont peut-être moins régressives, les mécanismes d'expression de l'anxiété (ou de défense contre l'anxiété et la dépression) sont plus évolués, mais ils n'en sont pas moins significatifs: tristes, déprimés, apeurés, confus; ils trouvent cependant les moyens d'exprimer ce qu'ils ressentent dans leur vie imaginaire et dans des activités de jeux qui permettent une organisation plus ou moins évoluée de leur vie intérieure, de leurs luttes.

Il est certain que les enfants de cet âge sont touchés au coeur même de leur évolution: déjà aux prises avec la constitution d'une identité, avec la solution d'un conflit qui met en cause leur relation intime avec les deux parents, la perte d'un de ces deux parents, vécue le plus souvent comme une perte complète, remet en cause les solutions qu'ils étaient en train de trouver. C'est souvent dans ce groupe d'âge qu'on retrouve une consolidation des réactions dépressives et de fortes tendances à demeurer pris dans une vie fantasmatique centrée sur la restauration de la vie et de l'équilibre familiale.

Il est sans doute significatif que dans le groupe étudié par Wallerstein et Kelly, 44 p. 100 (N = 15) se trouvaient un an après la séparation dans un état significativement plus grave. L'intensité des affects oedipiens est sans doute l'élément le plus important pour expliquer une telle évolution: il est très difficile de résoudre de tels conflits quand on voit la rupture de la relation parentale. Il est simpliste de penser que la séparation des parents serait plus facile à accepter puisque l'enfant désirerait justement une telle séparation, la disparition de l'un ou l'autre parent, et qu'il se verrait en train de remplacer ce parent. L'essentiel du conflit oedipien, on le sait, est l'ambivalence intense vécue en relation avec les deux parents, l'attachement mêlé d'agressivité, de rivalité, de jalousie, le passage fréquent entre ces sentiments contraires. La solution va se trouver dans un climat rassurant de relations stables entre les deux parents alors que la séparation et l'absence d'une des deux figures est effrayante et culpabilisante.

C'est ici sans doute qu'il faut placer les sentiments de blâme personnels, de "responsabilité" que l'on retrouve plus particulièrement chez des enfants de cet âge. C'est à l'intérieur du conflit oedipien que l'on peut le mieux comprendre cette tendance, étroitement liée au désir agressif vis-à-vis des parents, et la culpabilité qui s'ensuit. Cette femme avec qui je travaille depuis des années en est venue à me dire très récemment - avec combien de réticence et de difficulté - que son père battait sa mère, et qu'au fond elle en était contente, puisque sa mère ne l'aimait pas. C'est autour de tels sentiments - terrifiants et culpabilisants - que se joue la relation oedipienne avec les parents et d'autant plus avec des parents qui ne s'entendent pas et se séparent.

Chez les enfants plus âgés (de 6 à 10 ans), les réactions ne sont pas essentiellement différentes. Plus ils sont proches de l'âge oedipien, plus précaire est l'équilibre atteint et plus proche est la régression possible: tristesse, crainte de désorganisation, sentiment d'être privé de l'essentiel, colère surtout contre le parent parti, sont des sentiments que l'on retrouve très fréquemment. Ici aussi et de façon particulièrement remarquée, on retrouve une vie imaginaire qui s'organise beaucoup autour de la réconciliation parentale.

Par ailleurs, il semble bien que les capacités de faire face et de maîtriser le stress deviennent clairement plus grandes vers l'âge de 9 - 10 ans. Wallerstein et Kelly parlent même d'un "important milestone in development" autour de cet âge.

Les très jeunes enfants

Qu'arrive-t-il des plus jeunes enfants, des "infants". Wallerstein et Kelly ont étudié des enfants de 2½ ans et plus, comme si la séparation ne se produisait pas avec des enfants plus jeunes. L'étude de ces deux auteurs porte pourtant sur une population assez importante, et le nombre d'enfants y est assez considérable, tous les âges y étant représentés. Il y a peut-être ici un phénomène intéressant: comme si les parents savaient au fond d'eux-mêmes que les très jeunes enfants sont spécialement sensibles et vulnérables,

d'une fragilité telle qu'il faudrait leur éviter ce traumatisme, que le très jeune enfant n'aurait pas la capacité d'endurer la perte de l'un des deux parents, même si l'autre devait nécessairement demeurer présent.

En fait, si l'on essaie d'imaginer les réactions du très jeune enfant à la séparation de ses parents, il faut encore plus tenir compte des capacités cognitives encore limitées du très jeune enfant, et de l'étendue de sa relation avec les deux parents; c'est-à-dire jusqu'où avait-il développé des liens affectifs avec les deux parents plutôt qu'avec un seul. Je crois que nous nous rendons compte que l'enfant est plus capable que nous le pensions de relations avec plusieurs figures parentales, et que par ailleurs, les tendances actuelles du "caretaking" sont de partager les soins du jeune enfant entre les deux parents plus qu'auparavant. Il est donc possible d'imaginer que la perte de l'un des deux parents peut conduire à une réaction intense chez l'enfant, réaction bien connue depuis les travaux de Spitz, Bowlby et Robertson.

Il y a par ailleurs un facteur aussi très important: même si l'enfant demeure avec l'un des parents, en général la mère, il y a de très bonnes chances que la disponibilité - l'"emotional availability" - de ce parent soit très diminuée, qu'elle soit aux prises avec une lutte intérieure intense en rapport avec la séparation, qu'elle soit elle-même en colère, déprimée, extrêmement anxieuse, et qu'elle puisse difficilement s'occuper adéquatement de cet enfant, répondre à ses besoins très spécifiques.

J'observais très récemment cette jeune femme haïtienne avec sa fille de sept mois. Il s'agissait d'une situation d'emblée monoparentale, le père s'étant enfui semble-t-il dès le début de la grossesse, tout en étant encore présent puisqu'il offrait de reconnaître sa fille, la mère le refusant maintenant "pour le punir". Cette jeune mère était inquiète d'un retard possible dans le développement de sa fille, on pouvait de fait observer un délai dans certaines acquisitions, mais très léger. Ce que l'on pouvait surtout voir, c'était combien cette jeune mère, seule avec cette enfant, pouvait bien l'habiller et la nourrir, la protéger des intempéries de l'hiver, lui offrir de jolies enveloppes de couleur. Mais elle ne pouvait pas vraiment communiquer et réagir aux besoins affectifs de cette enfant. Elle ne lui a pas souri durant l'heure et demie de consultation et nous n'avons pas vu non plus l'enfant sourire. Elle n'a pas vraiment pu réagir à l'angoisse qui se développait chez cette enfant fatiguée à mesure que l'examen pédiatrique se déroulait. Peut-être réagissait-elle à l'examen observé au miroir, peut-être aussi certains éléments culturels étaient-ils en jeu? Mais je crois qu'elle nous démontrait ce qui est l'essentiel du traumatisme d'une relation parentale brisée chez de très jeunes enfants: la non-disponibilité, la difficulté à investir adéquatement l'objet d'amour, ou la tendance que l'on voit fréquemment à l'investir agressivement ou de manière très ambivalente. Et si l'on accepte ce qui est devenu une vérité de plus en plus évidente, à savoir que l'essentiel du développement s'organise autour d'une interaction entre deux ou plusieurs partenaires, on peut comprendre que l'enfant réagisse de diverses façons à

une mère qui n'est pas vraiment et complètement présente, par un délai dans le développement moteur ou du langage, par une somatisation alimentaire ou du sommeil. Et l'on connaît par ailleurs de mieux en mieux par les travaux de Mahler, l'extrême sensibilité de l'enfant durant les phases de séparation-individuation durant lesquelles la présence et les réactions plus ou moins adéquates de la mère sont essentielles.

La nécessité d'un cadre structurant

À tous les âges, ce que les enfants semblent ressentir le plus certainement, c'est la perte d'un équilibre, d'un cadre, d'une structure qui a entouré leur développement. On sait que ce qui est très traumatique pour un enfant hospitalisé par exemple, c'est la perte du cadre familial, c'est de se retrouver dans une structure nouvelle, inconnue et incompréhensible. Pour l'enfant qui voit partir la mère ou le père, il y a un sentiment de perte et la menace d'un déséquilibre qui n'en finira plus. Parmi les tâches (tasks) décrites par Wallerstein (1983), il y en a une qu'elle fait ressortir comme particulièrement difficile: "la résolution de la perte": "this task of absorbing loss is perhaps the single most difficult task imposed by divorce" (p. 237).

En fait, si l'on poursuit sur quelques années l'observation des enfants de parents séparés, on s'aperçoit que les réactions aiguës diminuent en intensité, qu'il se fait chez beaucoup d'entre eux un équilibre, qu'ils peuvent reprendre la suite de leur développement, redevenir interessés à leurs pairs, à l'école, aux tâches qui sont celles de l'âge de latence. Mais en même temps l'on retrouve, de façon plus ou moins systématique, ce désir de permanence, de structure qui je crois s'exprime dans ces fantasmes de réconciliation, du retour ensemble des parents souvent contre toute réalité vécue devant eux.

S'agit-il d'un désir inscrit dans la génétique d'un être humain? ou s'inscrit-il dans les premières années de vie vécues dans un contexte d'images parentales étroitement liées?

Il est clair par ailleurs que ce désir n'est pas nécessairement lié à la séparation ou au divorce des parents, et qu'on peut le retouver aussi dans toute situation parentale de querelles et que peut se développer chez le jeune enfant ce sentiment très intense de responsabilité, de vouloir prendre en main la situation et de la régler; car il a l'impression de ne pouvoir se fier ni à l'un ni à l'autre et que peut-être les choses s'arrangeraient si lui en assumait la responsabilité. De telles réactions se situent au coeur même du conflit oedipien mais aussi je crois elles sont étroitement liées à des sentiments beaucoup plus primitifs de confiance ou de non-confiance dans l'un ou l'autre parent, très souvent dans la relation avec la mère.

Systèmes et services

ÉDUCATION

Dr H. KEITH SIGMUNDSON
professeur agrégé
Faculté de médecine
Université du Manitoba

directeur
Service communautaire de psychiatrie infantile
ministère de la Santé du Manitoba

psychiatre
Child Guidance Clinic of Greater Winnipeg

ancien chef intérimaire
Département de psychiatrie infantile
Université du Manitoba

C'est au vingtième siècle seulement qu'on a reconnu l'éducation universelle comme un but social, nécessaire et approprié. En fait, notre société a déjà dépassé cet objectif et s'occupe en outre de l'éducation des handicapés physiques et mentaux, des personnes qui souffrent de troubles d'apprentissage et des personnes défavorisées sur le plan social. On reconnaît maintenant dans le domaine de l'éducation qu'il ne suffit plus de s'occuper uniquement de la formation professionnelle des gens, il faut aussi se préoccuper de la qualité de vie.

La famille, elle aussi, a subi des transformations profondes. Une plus grande mobilité géographique a entraîné l'éclatement de la famille étendue, qu'on retrouve essentiellement en milieu rural, remplacée par la famille nucléaire, qu'on retrouve en milieu urbain. La famille moderne subit des tensions profondes. La rupture de la famille, phénomène de plus en plus courant, entraîne des troubles chez les membres de la famille, surtout chez les enfants.

Il semble logique d'intervenir d'abord au niveau du système scolaire auprès des enfants perturbés par le divorce, étant donné l'absence de la famille étendue et le rôle de moins en moins important de l'Église dans notre société. Plus l'enfant est jeune lorsqu'il subit des tensions, plus il est susceptible de connaître des difficultés par la suite au cours de son développement. Les enfants de parents divorcés présentent des problèmes non spécifiques: perte de concentration, angoisse, dépression et sentiment de culpabilité, symptômes qui peuvent avoir été déclenchés par des agents de stress autres que le divorce. Les programmes généraux à l'intention des enfants en difficulté qui prévoient une intervention au niveau scolaire doivent être opportuns et conçus de manière à ne pas empiéter sur les droits des parents.

Les enseignants doivent posséder les compétences nécessaires afin d'être en mesure de déceler des troubles du comportement et des symptômes de troubles affectifs chez leurs élèves; en outre, ils doivent être conscients du fait que chaque enfant a besoin d'être compris. Le système scolaire doit reconnaître que les besoins de la société évoluent et doivent adapter leurs méthodes en conséquence. Il faut que les enseignants reçoivent la formation nécessaire afin de procéder avec tact au dépistage des symptômes et d'aider les élèves à renforcer davantage leurs techniques d'adaptation à tous les niveaux. Ils pourraient y arriver, par exemple, en employant des livres qui reflètent les structures familiales qui correspondent davantage à la réalité et en encourageant l'enfant à exprimer les sentiments qu'il éprouve à l'égard du divorce et d'autres sujets interdits jusqu'ici.

"Building the Pieces", projet pilote lancé au Manitoba en 1978 par le Social Welfare Planning Council de Winnipeg, n'a jamais été entièrement adopté par le système scolaire. Il en a été ainsi pour diverses raisons, entre autres le fait que les enseignants hésitaient à s'occuper d'un problème lorsqu'ils n'avaient pas reçu la formation nécessaire pour le régler.

Les enseignants doivent entretenir des rapports réguliers avec un professionnel en santé mentale qui fait partie d'une équipe pluridisciplinaire dans ce domaine. Ces rapports permettraient aux enseignants de faire la distinction entre des troubles réels du comportement et ceux qui ne le sont pas, et de demander que l'enfant soit adressé aux services compétents lorsqu'on soupçonne que les troubles sont d'origine affective. On peut alors procéder à une première évaluation et élaborer des plans d'intervention. On peut ensuite appliquer des programmes de rééducation ou d'enseignement correctif et de prévention individuels et collectifs.

Les enseignants doivent avoir reçu la formation nécessaire pour effectuer un dépistage précoce des symptômes de troubles chez des enfants d'âges divers et de réagir de manière opportune afin d'aider l'enfant.

Il faudrait inculquer des connaissances pratiques aux jeunes aux premier et deuxième cycles du niveau secondaire. Le système scolaire devrait aussi intervenir pour aider les parents à résoudre des problèmes liés à la vie familiale. Cette tâche pourrait être entreprise dans le cadre de rencontres parents-enseignants et menée à bien en collaboration avec les associations locales, les paroisses et les organismes d'entraide.

Bref, l'école semble être l'endroit logique où l'application d'un programme d'intervention en santé mentale à l'intention des enfants de parents divorcés pourrait avoir du succès, mais il ne faudrait pas que l'intervention soit une forme d'ingérence. Elle doit plutôt viser à répondre aux besoins de chaque enfant. En outre, l'école et l'équipe de santé mentale qui y est rattachée devrait intervenir à tous les niveaux des programmes de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Le système d'éducation doit être à même de suivre l'évolution de la dynamique et des besoins des familles et de la société dès que ces besoins se font sentir.

Systèmes et services

SERVICES SOCIAUX

MISH VADASZ
expert-conseil principal en travail social
Vancouver Health Department

membre du conseil
Vancouver Crisis Centre

président
Committee on the Needs of Adolescents and Young Adults
United Way of Vancouver

Nous savons que la plupart des cas de divorce surviennent au cours de la période où les couples sont en âge d'avoir des enfants, qu'environ 500 000 enfants au Canada ont été touchés par un divorce au cours des dix dernières années et que trois quarts des personnes divorcées finissent par se remarier, situation qui peut être douloureuse et complexe pour les enfants.

Toutefois, même si nous connaissons ces faits, nous continuons d'ignorer le sujet de la séparation et du divorce, d'où la gêne ou la honte des enfants lorqu'il s'agit de discuter de leur situation familiale à l'extérieur du foyer.

Pour compenser, nous savons qu'il faut prévoir certains services destinés à aider la famille à affronter la crise du divorce, d'autres pour leur assurer un soutien permanent par la suite et enfin, des services qui les aideront à se remettre de cette expérience. C'est au moment de la rupture que les enfants ont le plus besoin d'aide, car les parents sont peut-être trop préoccupés de leurs problèmes pour remarquer que l'enfant est bouleversé par cette situation.

Le facteur de risque cumulatif est très élevé en effet. Même si les parents se sont séparés sans animosité, on observe des troubles chez les enfants; certains sont déprimés, se replient sur eux-mêmes, éprouvent de la colère et réussissent moins bien à l'école. Les adolescents, de leur côté, adoptent un comportement asocial ou délinquant.

Il faut remplacer les services existants prodigués au petit bonheur dans diverses collectivités par un réseau soigneusement structuré de services de soutien destinés à aider les enfants à n'importe quelle étape de l'éclatement de la famille. Pour arriver à créer un tel réseau, il faudra compter sur le concours actif de nombreux professionnels, organismes et réseaux de services sociaux.

Les responsables des services à tous les niveaux doivent être sensibilisés aux besoins de ces enfants et ne pas hésiter à adresser aux services compétents ceux qui ont besoin d'aide.

Une telle collaboration exige une intervention à deux niveaux: (1) l'organisation des services communautaires, afin de faciliter la coordination des efforts et (2) la prestation des services, afin de veiller à l'efficacité des services prodigués à chacun.

Pour ce qui est du premier niveau, il existe déjà un modèle d'organisation qui a connu du succès. Il s'agit d'ateliers communautaires d'une journée ou deux organisés par le Justice Institute à Vancouver: on y traite notamment de la sensibilisation, de la formation interdisciplinaire et de l'élaboration de schémas d'orientation. Pour ce qui nous intéresse, il serait bon que les personnes suivantes participent à ce genre d'atelier: omnipraticiens, psychiatres, enseignants, ecclésiastiques, conseillers en matière de conciliation, représentants des établissements qui accueillent des enfants d'âge préscolaire, travailleurs en santé mentale et en santé publique, travailleurs sociaux, représentants des services à la famille et de centres communautaires, représentants des services à la famille et de centres communautaires, représentants des Églises et d'organismes de jeunes et enfin, des représentants des médias triés sur le volet.

Les ateliers auraient pour objectif l'établissement d'un répertoire des possibilités et solutions de rechange qui favoriseraient la collaboration au niveau local et permettraient aux participants de faire la connaissance de nouveaux collègues et de se mettre au fait des nouveaux programmes dans le domaine, surtout à l'échelle locale. Un petit groupe d'étude constitué à la fin de l'atelier serait chargé de coordonner les activités de suivi dont l'une des plus importantes serait l'établissement d'un programme d'éducation à l'intention du grand public. Ce programme aurait pour objet principal non seulement de renseigner la population sur l'accès aux ressources, mais aussi de faire disparaître les stigmates qu'on associe actuellement au divorce. Le programme devrait souligner le fait que le divorce n'est pas un signe d'échec ni de trouble social, mais que c'est une crise majeure qui peut aider la personne à se développer.

Il faudrait intervenir au niveau de la prestation des services pour veiller à ce que les membres du réseau n'hésitent pas, quel que soit le motif de leur contact avec une famille ou un enfant, à signaler les enfants dont il faut s'occuper et à les adresser au besoin au programme ou au service compétent. Il existe déjà des modèles réussis de types spécifiques d'intervention pour des groupes d'enfants. Par exemple, certains ateliers offrent actuellement des activités thérapeutiques aux enfants et leur donnent l'occasion de se réunir pour discuter, afin de renforcer l'appui fourni par leurs pairs et d'autres intervenants du milieu, de les encourager à exprimer leurs sentiments, de leur donner des conseils pour les aider à s'adapter à certaines situations qui peuvent surgir et enfin, pour développer chez les enfants la compétence et l'estime de soi et leur donner de l'espoir. La Family Service Association du Grand Toronto et les Family Services de Vancouver ont mis au point des modèles du genre.

Il faut en outre établir des services d'approche à l'intention de groupes particuliers. Les membres de certaines minorités ethniques, par exemple, optent pour le divorce contre le gré de leurs aînés et de leur chef. En agissant ainsi, il leur arrive souvent d'être exclus de leur famille étendue et de leur réseau d'appui naturel. Selon certains travaux de recherche sur la question, il faut compter parmi les autres groupes à risque les jeunes parents en instance de divorce qui sont peu instruits et gagnent un faible revenu, ceux qui ne possèdent aucune compétence professionnelle particulière et ceux qui ne détiennent qu'un emploi marginal. Il se peut aussi que les enfants issus de ces familles soient considérés comme un groupe à risque. Il faudrait s'occuper en particulier des régions rurales où les services offerts sont moins nombreux que dans les régions urbaines.

Pour favoriser la collaboration entre les diverses disciplines, il importerait d'inscrire les mesures, que les enfants peuvent prendre pour affronter la séparation, aux programmes d'études de diverses professions et aux programmes des stages pratiques. Il faudrait aussi entreprendre des recherches sur les variables et les études de suivi à long terme qui seraient les plus utiles.

Somme toute, notre but devrait être de mettre sur pied un réseau de soutien efficace où la collaboration existerait entre les services. Ce réseau fournirait non seulement les services habituels, mais aussi des services d'intervention à tous les niveaux pour aider la personne en difficulté à surmonter son problème, lui offrir un soutien permanent et lui redonner un sentiment d'assurance.

Pour réaliser cet objectif, il faut prévoir: (1) la formation et l'orientation appropriées des travailleurs de premier contact et d'autres professionnels oeuvrant dans le domaine et (2) la promotion d'une modification des attitudes dans la société afin (a) d'atténuer le stigmate associé au divorce et (b) sensibiliser davantage les gens au fait que la dissociation de la famille est devenue un phénomène social et qu'on ne peut plus continuer à fermer les yeux sur le grand nombre d'enfants qui en souffrent.

Le droit

LE JUGE GEORGE THOMPSON
juge à la Cour provinciale de l'Ontario
Division de la famille, Toronto

ancien sous-ministre adjoint
Division des services à l'enfance
Gouvernement de l'Ontario

Il existe quatre domaines généraux dans lesquels la loi s'applique au processus de rupture familiale. Il s'agit (1) des secteurs "accessoires" du droit qui se rapportent au soutien et au partage des biens et de la garde des enfants, lesquels relèvent des lois provinciales en général; (2) de la loi fédérale sur le divorce qui porte également sur le soutien et la garde des enfants mais non sur les biens; (3) les lois se rapportant au bien-être et à la protection de l'enfant dans les cas où ce dernier est en danger; et (4) le droit pénal en cas d'actes de violence au sein de la famille.

Les aspects juridiques de la séparation et du divorce soulèvent plusieurs questions: comment devraient fonctionner les voies légales une fois que leur pertinence est prouvée? Comment ce processus peut-il aider toutes les parties, en particulier les enfants, au cours de la dissolution du mariage?

Les objectifs des voies légales peuvent être établis comme suit:

- réduire au minimum l'animosité entre les parties en cause
- aider chaque partenaire à comprendre l'importance de remplir ses fonctions de parent après la séparation
- terminer le processus de dissolution rapidement avec au moins un certain respect pour l'adaptation de l'enfant à cette période douloureuse
- prendre des décisions raisonnables afin de répondre aux besoins ressentis par l'enfant à la suite du divorce et de la séparation de ses parents, du moins jusqu'à un certain degré
- s'assurer que le processus n'est pas trop onéreux
- prendre des décisions applicables
- prendre des décisions réalistes, adaptées au "monde réel" dans lequel vivent les parties.

Un grand nombre de changements positifs sont survenus en matière de législation sur le divorce depuis vingt ans et nombreux sont les mécanismes rigides qui ont quasiment disparu. À titre d'exemple, la loi qui régit la pension alimentaire a été modifiée considérablement de façon telle que cette pension est considérée maintenant comme un moyen d'aider les parties à regagner leur autonomie financière plutôt que comme une police d'assurance perpétuelle.

Cependant, afin d'établir les besoins qui peuvent surgir, je crois qu'il est utile de se pencher sur des secteurs où la loi comporte certaines lacunes.

Il importe de reconnaître que le nombre de causes contestées est en fait très faible. La logique qui est à la base du processus de négociation entre les conjoints et la pertinence de la loi sont des questions qui font l'objet d'un examen minutieux. Il s'agit là d'une évolution importante. La loi s'applique seulement lorsque le processus de négociation est interrompu; ainsi, l'incertitude concernant le contenu de la loi peut avoir un effet profond sur le désir des parties d'en arriver à un accord. Une structure juridique qui permet aux juges d'exercer une discrétion suffisante tend seulement à prolonger le litige, chaque partie essayant de convaincre la cour d'exercer sa discrétion en sa faveur.

La procédure juridique actuelle a peu de rapports avec le processus de négociation entre couples et donc offre peu d'utilité. Par exemple, nous essayons de protéger les intérêts de l'enfant en faisant des rapports ou des études, telles que le Official Guardian's Report en Ontario qui évalue les mesures prises par les couples en ce qui concerne la garde et la pension alimentaire. En fait, la grande majorité de ces mesures sont simplement adoptées telles quelles, elles ne font qu'approuver les faits. Il n'y a pratiquement pas de révision parce que les parties en cause hésitent à modifier une décision déjà prise et appliquée depuis quelque temps à moins que l'enfant ne soit en danger.

Beaucoup de membres de la profession juridique n'ont pas les connaissances nécessaires pour guider les parties au cours du processus de négociation parce que leur formation porte plus sur le recours à la procédure accusatoire que sur le règlement des problèmes. Ce n'est que récemment que les facultés de droit ont introduit les techniques de négociation dans leur progamme d'enseignement. En outre, les juges qui président aux négociations préalables au procès entre conjoints sont maintenant invités à jouer le rôle de médiateurs, tâche qui exige des capacités que la plupart n'ont acquis ni dans leur métier ni dans leur formation.

Le recours au concept de la faute comme facteur de règlement des litiges au niveau juridique a beaucoup diminué. Il continue cependant d'être très pertinent en matière de divorce. Si la faute peut être prouvée, la période de séparation de trois ans, une condition préalable à tout divorce, n'est plus nécessaire. La nouvelle loi fédérale sur le divorce va vraisemblablement réduire la période requise de séparation et en conséquence, cela découragera toute tentative de mettre l'accent sur la faute. Il s'agit d'une évolution positive mais le concept de faute s'applique également aux questions de pension alimentaire et de garde des enfants et il peut aggraver les litiges dans ces domaines par la contestation de la compétence des parents.

Le coût du règlement des litiges familiaux tant pour l'État que pour l'individu continue d'être énorme. Une grande partie en est consacrée au coût de l'aide juridique. Malgré certains progrès limités (dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et à titre expérimental en Ontario), le Canada est encore loin d'avoir un tribunal uniforme de la famille sur une échelle nationale. Les lacunes du système contribuent à augmenter les coûts de règlement des litiges familiaux.

Les lois font l'objet de réforme malgré les connaissances et la recherche insuffisantes en ce qui concerne les effets des voies de droit sur les enfants. En outre, l'appareil législatif et l'appareil judiciaire ne connaissent pas souvent les données limitées disponibles en la matière.

En matière de garde et de droit de visite, on a abandonnée certaines présomptions simplistes et même archaïques qui ont prédominé en matière de divorce. Ces présomptions et l'utilisation de critères simplistes ont été remplacées par de nombreux facteurs dont les tribunaux doivent tenir compte et qui introduisent beaucoup de subjectivité. Malheureusement, la recherche est insuffisante pour établir le bien-fondé des nouvelles options, telles que la notion de plus en plus populaire de garde partagée des enfants.

La question du droit de visite soulève d'énormes difficultés. Les parties en cause tentent à ne penser au droit de visite que plus tard et souvent elles concluent hâtivement des accords qui tiennent compte en partie seulement du "monde réel" dans lequel elles vivent après la séparation ou le divorce.

Une fois l'ordonnance du tribunal rendue, les problèmes d'exécution surgissent. Des difficultés se posent souvent en matière de restriction, de garde et de pension alimentaire, au détriment des enfants.

J'aimerais proposer les modifications suivantes à cet égard:

- L'introduction de services adéquats de médiation et de conciliation dès le début du processus de rupture du mariage afin d'aider les familles à éviter les voies légales dans la mesure du possible. J'appuierais même la création de services obligatoires de médiation, ce qui éviterait des modifications ultérieures. Cela contribuerait à réduire les niveaux de litige et nous aurions un processus plus rapide, moins onéreux et aussi utile que le système des ordonnances de tribunal. On peut envisager des solutions plus réalistes en encourageant les couples à régler eux-mêmes leurs problèmes.

- Une modification de la loi sur le divorce qui rendrait cette dernière plus prévisible et moins arbitraire. J'appuierais par exemple un régime de communauté de biens plus élargi qui permettrait moins de pouvoir discrétionnaire et qui aurait un effet positif sur le processus de négociation.

- Je préconiserais la représentation juridique de l'enfant seulement dans les litiges ou les cas très contestés. Cette question soulève d'énormes problèmes de rôle et de formation. Mais néanmoins en Ontario, cette méthode a permis de régler beaucoup de litiges en matière de garde.

- L'accélération des voies légales par des mécanismes tels que la médiation, les limites législatives et l'évaluation (dans des cas où un litige important est en cours). Il importe de reconnaître la différence entre la médiation (les parties en cause prennent les décisions) et l'évaluation (les décisions sont prises par un tiers) et de savoir dans quel contexte l'un est plus utile que l'autre.

- L'amélioration constante de l'exécution des ordonnances de garde: par exemple la rédaction actuelle d'un traité international et l'adoption de lois provinciales plus strictes décourageraient les mesures individuelles. L'exécution des ordonnances de soutien a également connu certaines améliorations mais ce domaine reste problématique surtout en ce qui concerne l'introduction de méthodes efficaces d'exécution.

- Une formation qui permette aux experts dans ce domaine de reconnaître la part de subjectivité dans leur prise de décision. Les juges ne seraient pas exclus car il leur arrive de s'isoler du reste et de résister au courant.

- En matière de législation sur la protection de l'enfance, assurer un équilibre entre l'intérêt de l'enfant et l'intervention de l'État. La délimitation de cette dernière est cependant une question très controversée.

- Admettre que les membres de la famille ont besoin d'être protégés par le droit pénal contre la violence qui leur est faite au sein de leur famille. Cependant, le droit pénal contient certaines maladresses et notre société a tendance à surestimer son efficacité et son utilité comme facteurs de dissuasion. En outre, le fait de s'en tenir au droit pénal peut cacher un besoin constant de services, surtout destinés aux femmes qui manquent souvent de ressources économiques et de soutien pour fuir un milieu violent et être en mesure de négocier lorsqu'elles le désirent.

J'ai tenté de faire un tour rapide de certaines questions juridiques soulevées par la dissolution du mariage. La solution à beaucoup de ces questions n'est pas aisée, mais il est intéressant de constater que des personnes leur cherchent des réponses.

Médiation en matière de divorce

GERRY GAUGHAN
Unité de divorce et conciliation familiale
Direction des programmes des services sociaux
Santé et Bien-être social Canada

Presque tout ce que George Thompson a dit se rapporte au domaine de la médiation en matière de divorce et je souscris certainement aux objectifs qu'il a exposés à cet égard. J'aimerais m'adresser à la question de la médiation.

Le but du "counseling" comme le définit la Loi sur le divorce de 1968 est la réconciliation. Cet objectif explique la logique derrière la création de l'Unité de divorce et conciliation familiale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cependant, la portée limitée que donne la loi à la conciliation a souvent fait que les avocats ne la recommandaient pas dans les cas où la réconciliation semblait impossible. Néanmoins, les programmes de conciliations liés à la garde, au droit de visite, à la pension alimentaire et aux biens ont évolué au cours des ans dans un certain nombre de provinces. Un élément majeur du système de tribunaux uniformes de la famille qui a été proposé à l'origine par la Commission de la réforme du droit était un service de conciliation ou une unité de counseling qui agirait comme "division sociale" de la cour. Cela n'a pas encore été appliqué à l'échelle du pays.

Le processus de médiation est l'aspect le plus récent et le plus innovateur des relations entre le droit de la famille et les services sociaux. Les noms qui reviennent le plus souvent en matière de médiation aux États-Unis sont ceux du Dr O.J. Kuger, du Dr John Haines et du Dr Sheila Kessler et au Canada celui du Dr Howard Irving de l'Université de Toronto.

Comme dans tout nouveau domaine, des questions comme l'utilité de la médiation, les agents et le mode de médiation soulèvent beaucoup de controverse. J'aimerais cependant vous donner quelques exemples qui démontrent comment se déroule la médiation en pratique.

Il s'agit fondamentalement, lorsque nous parlons de médiation, de mécanismes de règlement des litiges en cas de désaccord entre les adultes lors de la dissolution du mariage. Nous qui travaillons dans ce domaine présumons qu'il est dans l'intérêt des enfants touchés par le divorce de régler le litige de façon raisonnable.

La médiation porte sur quatre domaines principaux de litige: garde, droit de visite, pension alimentaire et biens conjugaux.

Le Dr Howard Irving qui fait autorité au Canada en la matière, distingue clairement la médiation de la consultation conjugale ou thérapie familiale. Selon lui, (et cela n'est pas accepté uniformément) la médiation est

une méthode de règlement des litiges familiaux dans l'intérêt de l'enfant. Il propose que les objectifs du médiateur soient indépendants des intérêts stricts de chaque conjoints et que son rôle soit consultatif par nature. Le règlement d'un litige par médiation est fondé ultimement sur les rapports personnels entre les membres de la famille; les décisions sont prises finalement par la famille.

La méthode du Dr Irving en ce qui concerne la médiation souligne le droit du couple à régler ses conflits par l'intermédiaire d'un tiers indépendant. Sa technique n'est pas applicable universellement car les traits de caractère de certains couples rendent la médiation totalement inutile pour régler leurs litiges. En outre, cette technique a ses défauts. Dans des cas où il y a une répartition déséquilibrée des pouvoirs entre les deux conjoints, seul un médiateur très habile peut assurer un règlement équitable du litige.

Les styles de médiation peuvent varier. Par exemple, on peut avoir recours à des entrevues distinctes avec chaque conjoint ou avec les deux conjoints ensemble ou en présence de l'avocat. Il peut y avoir aussi un comédiateur. Les juges jouent souvent le rôle de médiateur dans les négociations préalables au procès. En Ontario, une association pour la médiation familiale a été créée: environ la moitié de ses membres sont avocats et l'autre moitié est composée d'experts en santé mentale. L'Association du barreau de la Colombie-Britannique a établi des lignes de conduite dans le cas de médiation faite par les avocats. Les lois de l'Ontario distinguent entre une médiation "ouverte" et une médiation "fermée". Dans cette dernière, le médiateur signale simplement à la cour qu'un accord a été conclu; si je comprends bien, l'accord peut être confirmé ou réfuté par la cour. Dans une médiation ouverte, la cour peut exiger du médiateur de lui signaler certains aspects du processus et le résultat.

Les frais sont une question importante en matière de séparation ou de divorce. L'avantage de la médiation est qu'elle est peu coûteuse, comparativement aux honoraires de l'avocat. Les frais de médiation sont environ de 75 à 80 $ l'heure alors que les honoraires de l'avocat varient de 120 à 150 $ l'heure.

Les médiateurs ont envisagé la solution de la garde partagée. Celle-ci est maintenant une présomption légale dans plusieurs États américains et dans la province du Nouveau-Brunswick; c'est un domaine qui fera l'objet d'études approfondies dans les prochaines années.

J'aimerais faire à présent quelques recommandations:

1. Il faudrait encourager le recours à la médiation dans les cas de séparation ou de divorce.

2. Un système de tribunal uniforme de la famille devrait être créé et certains fonds accordés aux familles en situation de crise devraient être attribués aux familles en voie de séparation ou de divorce.

3. Des séances obligatoires d'information et d'éducation devraient être prévues afin de sensibiliser les couples aux choix et aux services qui leur sont offerts dans ce domaine. Quelques juridictions aux États-Unis en disposent.

Il y a encore beaucoup à dire au sujet du processus de conciliation, surtout en ce qui concerne son application dans les secteurs public et privé. Je n'ai fourni qu'un seul modèle mais plusieurs méthodes sont appliquées. La question de la conciliation en matière de divorce mérite notre attention et j'aimerais pouvoir en discuter plus en détail.

Santé

Dr NAOMI RAE-GRANT
professeur
Psychiatrie infantile
Université McMaster

directeur clinique
Chedoke Child and Family Unit
Université McMaster

J'aimerais souligner l'ampleur du problème à l'étude. Un mariage sur trois au Canada se termine par le divorce et 60 p. 100 de ces couples ont des enfants. Nous nous trouvons devant une situation de crise si répandue qu'on croirait à une épidémie.

Selon les recherches effectuées par l'équipe de Wallerstein et Kelly et celle de Hetherington et Cox au sujet des effets de la séparation et du divorce sur les enfants, on peut observer chez les enfants au cours de la première année après le divorce, certaines modifications du comportement quasi universelles. Parmi les facteurs qui jouent un rôle déterminant, notons l'âge de l'enfant au moment de la séparation, ses rapports avec le parent qui en a la garde et ses rapports, ou leur absence, avec le parent absent. Les garçons semblent être plus touchés que les filles, sans doute parce qu'ils sont davantage exposés aux conflits de leurs parents. Toutefois, il en est peut-être ainsi parce qu'ils sont plus vulnérables que les filles à de nombreux stress de l'existence.

Mavis Hetherington a souligné que le divorce des parents n'est qu'un changement parmi d'autres que cette situation apportera à l'existence des enfants. Tous ces changements perturbent le cycle de vie, ce qui rend l'enfant encore plus vulnérable à des troubles physiques et affectifs. En cas de gêne financière, ces enfants risquent souvent de perdre non seulement leurs parents, mais aussi leur foyer, leur école et leurs amis. En outre, les parents deviennent nettement inefficaces dans l'année qui suit le divorce. Les mères qui ont la garde des enfants commencent souvent à se comporter de manière incohérente tandis que les enfants, surtout les garçons, deviennent peu commodes, querelleurs, agressifs et exigeants, ce qui a pour conséquence d'entraîner de très mauvais rapports entre la mère et l'enfant. Plus l'enfant est difficile, plus la mère devient anxieuse et inefficace. L'enfant, très sensible au comportement de la mère, devient à son tour plus anxieux et plus difficile et le problème ne fait que s'aggraver.

Selon Hetherington, il y a de bonnes chances que la réaction de l'enfant s'améliore à la fin de la deuxième année après le divorce, surtout s'il n'y avait aucune animosité entre les parents lorsqu'ils se sont quittés. C'est pourquoi il faudrait envisager la médiation pour aider les parents en instance de divorce à se mettre d'accord.

Dans les cinq ans suivant le divorce, le parent qui a la garde des enfants se remariera fort probablement. Par conséquent, la nature des rapports entre le parent et l'enfant subira des changements. Les enfants de familles monoparentales qui ont pris l'habitude d'assumer un nombre croissant de responsabilités peuvent être appelés à reprendre un rôle qui correspond davantage à leur âge. En outre, il se peut qu'ils aient à céder leur place à d'autres enfants qui s'intègrent à la famille. J'aimerais souligner que les enfants de parents divorcés sont exposés non pas à une seule mais à toute une série de crises.

Que fait actuellement notre réseau médico-hospitalier pour régler le problème? Jusqu'à présent, on ne s'est pas suffisamment penché sur les problèmes auxquels font face les enfants issus d'un divorce, étant donné le nombre d'enfants touchés, l'acuité de leurs souffrances et la nature des problèmes qui en résultent.

Les services de santé procèdent couramment à des évaluations aux fins de la garde. Toutefois, ces évaluations sont souvent effectuées de façon inadéquate ou ne le sont pas du tout, étant donné le temps qu'il faut y consacrer (18-25 heures). Ces services ont aussi à faire face à des parents qui refusent de lier les troubles de comportement de leurs enfants à leurs propres problèmes conjugaux.

Je propose que nous fournissions les services suivants aux enfants de couples divorcés et à leurs parents.

1. Il faudrait prévoir des séances d'animation collectives pour les enfants dans un milieu neutre comme l'école. On pourrait ensuite aider les enfants qui en ont besoin lorsque leurs parents n'ont pas cherché à les aider.

2. Il faudrait aussi offrir des services de médiation et de consultation aux parents, surtout ceux qui sont sur le point de se séparer. Des séances collectives de mise en situation auxquelles participent d'autres parents aux prises avec des problèmes semblables seront plus efficaces que les séances de consultation individuelles. Toutefois, il doit exister des mécanismes grâce auxquels on peut orienter les enfants et les parents qui ont besoin d'une consultation individuelle. On pourrait trouver auprès de ces groupes des personnes capables d'animer de nouveaux groupes en concert avec d'autres.

3. Il faut sensibiliser les enseignants aux effets de la séparation des parents sur les enfants, de sorte que l'élève ne soit pas pénalisé pour une baisse de rendement. Les enseignants devraient être secondés par des conseillers et des professionnels. Il faudrait aussi appuyer les travailleurs sociaux qui sont en contact avec la famille. Les médecins de famille devraient aussi être sensibilisés aux problèmes que pourrait connaître une famille en voie de rupture et devraient être mis au courant des services offerts.

La prestation de services aux enfants de parents divorcés est un vaste terrain qu'on n'a pas encore commencé à défricher. Pour répondre efficacement aux besoins de ces enfants, il faut tout d'abord que nous les considérions autrement. Il ne faudrait pas que nous nous attachions à des catégories de troubles, mais plutôt aux séries de problèmes aigus auxquels les enfants de parents divorcés ont habituellement à faire face. Il faudrait mettre l'accent sur une intervention axée sur la prévention.

Synthèse des délibérations sur les services

Dr DAN OFFORD
professeur
Département de psychiatrie
Université McMaster
Hamilton (Ontario)

directeur de recherches
Chedoke Child and Family Centre

directeur
Ontario Provincial Child Epidemiology Unit

Au cours de nos délibérations sur les enfants touchés par la séparation et le divorce, nous ne devons pas perdre de vue les deux éléments les plus importants de tout mode d'approche à la santé mentale chez les enfants soit la lucidité et l'objectivité. Certaines questions liées à la conception et à la prestation des services doivent faire l'objet d'un raisonnement subjectif; elles doivent être examinées calmement et d'un oeil critique mais, comme Ivy Williams et Craig Shields l'ont souligné dans leurs exposés, il est tout aussi important d'être conscient de la dimension humaine et de la souffrance que ces enfants éprouvent.

Je voudrais donc vous présenter le modèle d'intervention suivant pour les enfants de parents séparés et divorcés:

1. LE FARDEAU DE LA SOUFFRANCE-- Quelle est l'ampleur du problème?

2. CAUSES-- Quelles sont les causes du problème?

3. ESSAIS SUR L'EFFICACITÉ-- Existe-t-il des modes d'intervention plus utiles que nuisibles dans des conditions idéales?

4. ESSAIS SUR L'UTILITÉ-- Existe-t-il des modes d'intervention plus utiles que nuisibles dans des conditions "réelles"?

5 ESSAIS SUR LA RENTABILITÉ-- Si un mode d'intervention quelconque se révèle efficace et utile, peut-on assurer la rentabilité d'un tel service?

Si les résultats de l'essai sur la rentabilité sont positifs, il faut se reporter à l'objectif initial: l'intervention permet-elle d'atténuer la souffrance?

1. LE FARDEAU DE LA SOUFFRANCE - N'oubliez pas que dans le domaine de la santé mentale chez les enfants, il faut toujours tenir compte de quatre dimensions: i) combien d'enfants sont touchés? ii) à quel point la situation dans laquelle ils se trouvent au cours

de leur enfance est-elle grave? iii) continuent-ils de présenter des troubles à l'âge adulte? iv) quel est le coût de cette souffrance sur les plans humain et financier?

À l'heure actuelle, nous disposons d'une quantité assez importante de données sur le nombre d'enfants touchés et certaines sur la morbidité au cours de l'enfance, mais nous en avons très peu sur la morbidité à l'âge adulte. Nous avons besoin de savoir, par exemple, dans quelle mesure des troubles comme le sucement du pouce, l'énurésie ou des troubles névrotiques bénins au cours de l'enfance évoluent spontanément vers la guérison et combien entraînent des séquelles graves, comme des troubles de la conduite qui persistent jusqu'à l'âge adulte. Lorsqu'il existe peu de ressources, il est utile de savoir quels enfants sont susceptibles de présenter des troubles permanents, pour qu'on puisse affecter un nombre suffisant de ressources à ce sous-groupe. Le coût est effectivement très élevé sur les plans humain et financier.

Il importe de déterminer l'acuité de la souffrance afin d'établir le caractère urgent du problème et la nécessité d'avoir recours à des services. Il faut aussi procéder de cette façon pour favoriser la réalisation de travaux de recherches cliniques et l'élaboration de cours dans le domaine.

2. CAUSES - Il importe de faire une distinction entre le facteur de risque ou l'état (divorce ou séparation) et ses séquelles (ce qui en résulte). Certains programmes sont axés sur les facteurs de risque, c'est-à-dire qu'ils visent à prévenir le divorce ou la séparation. D'autres tentent d'atténuer les séquelles néfastes de l'état qui constitue un risque, c'est-à-dire les troubles qui surviennent chez les enfants de parents séparés et divorcés. Ces deux genres de programmes diffèrent radicalement l'un de l'autre. Dans le cadre du présent modèle d'intervention, nous nous intéressons aux programmes axés sur l'atténuation des séquelles.

Nous devons effectuer des recherches plus poussées afin de savoir pourquoi certains enfants sont touchés par le divorce de leurs parents et d'autres ne le sont pas. Nous devrions essayer d'élaborer des liens de cause à effet et les mettre à l'essai. Par exemple, existe-t-il un lien causal viable dans l'hypothèse selon laquelle le divorce entraîne souvent une grave dépression chez les enfants parce qu'il peut leur donner un sentiment de culpabilité?

On sait qu'il y a synergie entre certains facteurs favorisants. La mésentente conjugale avant la rupture et la couche socio-économique figurent-elles parmi ces facteurs? Il peut aussi y avoir une interaction de certains facteurs et d'autres. Par exemple, nous savons que les enfants capricieux sont beaucoup plus susceptibles de devenir des boucs émissaires. Les enfants de nature capricieuse courent-ils donc un plus grand risque de subir les conséquences néfastes de la séparation et du divorce? Enfin, il peut y avoir interaction des facteurs favorisants pour produire un effet multiple, comme l'a indiqué Brian McConville.

J'ai essayé de démontrer qu'il est nécessaire de procéder à des études sur les causes dans ce domaine. Il faut cependant que des programmes d'intervention soient entrepris avant que toutes les recherches aient été effectuées. Nous pourrons améliorer nos programmes d'intervention et les rendre plus efficaces au fur et à mesure que nous connaîtrons mieux les causes. Mais, comme le domaine de la séparation et du divorce est si vaste, les perspectives de recherche sont presque illimitées; par conséquent, nous devons mettre sur pied des programmes d'intervention à l'intention des enfants, bien que nous ne comprenions pas encore tout à fait les causes du problème.

3. ESSAI SUR L'EFFICACITÉ - Pour les essais sur l'efficacité, il importe peut-être plus qu'à toute autre étape du modèle de raisonner lucidement. Il faut déjà avoir établi un programme stable qui semble avoir remporté un certain succès avant qu'un essai sur l'efficacité soit effectué. Des essais du genre servent à évaluer officiellement le programme.

Lorsqu'on procède à un essai sur l'efficacité, il faudrait tenir compte des aspects suivants:

-- L'OBJECTIF du programme doit être précis et se fonder sur des hypothèses, telles que des rapports de cause à effet, tirées des recherches entreprises dans le domaine.

-- Le GROUPE VISÉ doit être bien déterminé. Les enfants de parents séparés ou divorcés ne forment pas un groupe homogène; en font partie des enfants qui ont connu une expérience semblable, mais dont les besoins ne sont pas identiques. Un programme peut répondre uniquement à certains besoins; il faudrait donc qu'il s'adresse à un sous-groupe bien précis.

-- Le PLAN d'un programme peut prendre l'une ou l'autre des deux formes suivantes: le groupe de traitement peut être comparé à un groupe témoin. Toutefois, dans ce cas, le problème est le facteur choix; il est difficile de prouver que les deux groupes avaient des caractéristiques équivalentes avant le début du programme. Le meilleur type de programme est celui qui se fonde sur un type quelconque d'essai randomisé ou aléatoire dans lequel les sujets sont affectés au hasard à l'un ou l'autre de deux groupes de traitement ou bien à un groupe de traitement ou à un groupe témoin.

-- L'intervention ne peut être évaluée à moins qu'elle ne soit REPRODUCTIBLE. En outre, il faut s'assurer le concours de tous les enfants intéressés et des professionnels d'autres domaines lorsque le programme d'intervention le plus efficace fait intervenir plusieurs domaines de compétence.

Quant aux séquelles, il existe deux modes d'intervention, à savoir la prévention primaire et la prévention secondaire. L'intervention primaire comporte des avantages, soit la prévention des séquelles. Par conséquent, il y a de plus fortes chances que les services à fournir donnent de bons résultats, car les troubles ne se sont pas encore manifestés; lorsqu'ils existent, le traitement est souvent plus difficile.

L'intervention axée sur la prévention peut être faite auprès de la collectivité, d'un groupe à risque élevé ou auprès d'une personne en particulier, perturbée par un événement marquant. Bien que certains enfants doivent être traités individuellement, l'ampleur actuelle du problème est telle qu'on ne peut s'occuper de cas individuels. Il faut envisager une intervention auprès de la collectivité. Il n'y a aucun risque d'étiquetage lorsque les mesures sont prises sur une grande échelle. Toutefois, l'étiquetage, surtout erroné, est un danger inhérent aux programmes de prévention destinés aux groupes à risque élevé. Il est impossible de savoir précisément quel sous-groupe d'enfants ou quel enfant présentera un trouble particulier, bien qu'on puisse habituellement identifier les groupes qui risquent de présenter ce trouble. Par conséquent, il faut être extrêmement prudent dans le choix de groupes importants d'enfants comme cibles de programmes de prévention primaire destinés à des groupes à risque élevé.

Il faut se servir d'instruments valables en psychométrie pour la postobservation. Tous les sujets doivent faire l'objet d'une surveillance aveugle et diverses mesures des résultats doivent être effectuées.

4. ESSAI SUR L'UTILITÉ - Si un certain mode d'intervention remporte du succès, il est nécessaire de savoir quels facteurs y ont contribué et de quelle façon on peut prévoir son application dans d'autres cadres. Aux États-Unis, il arrive souvent que le succès remporté par un programme est fonction de la couche sociale à laquelle il s'adresse. Nous devons donc veiller à ce que les services soient offerts aux enfants qui en ont le plus besoin, abstraction faite de leur classe sociale.

Étant donné que ce genre d'essai peut être très coûteux, il ne faudrait pas qu'il soit effectué avant que le programme donne de bons résultats dans des conditions idéales.

ESSAI SUR LA RENTABILITÉ - Ce genre d'essai présente un défi, à savoir celui de concevoir des modes d'intervention peu coûteux, susceptibles d'être appliqués sur une grande échelle.

Enfin, lorsqu'on découvre un programme rentable, il faut l'appliquer pour déterminer s'il réussira à alléger le fardeau de la souffrance de ces enfants.

Des critères semblables s'appliquent au domaine de l'enseignement. Il faut se fixer des objectifs bien définis et évaluer les méthodes afin d'appliquer des méthodes pédagogiques efficaces sur une grande échelle.

J'aimerais faire les recommandations suivantes en guise de conclusion:

a) Le fardeau de la souffrance doit être apprécié à partir de données recueillies au Canada. En inventoriant les données dont nous disposons déjà, nous serions en mesure de savoir ce qu'il nous manque.

b) Causes - Il faudrait que des recherches sur les séquelles soient entreprises par des spécialistes au Canada. Il faut évaluer les données existantes, afin de déterminer les domaines dans lesquels il est nécessaire de faire des recherches plus poussées. Il faudrait que nous nous intéressions surtout aux études des causes du genre susceptible d'être mieux réalisé au Canada qu'ailleurs.

c) Efficacité - Lorsqu'on a des indices de l'efficacité d'un certain mode d'intervention, il faudrait l'employer auprès de divers groupes d'enfants et de parents d'un bout à l'autre du pays.

d) Programmes d'intervention - Il faudrait que des spécialistes de plusieurs disciplines conjuguent leurs efforts pour relever les programmes d'intervention qui répondent aux critères officiels établis pour l'évaluation de l'efficacité.

e) Établissement de réseaux d'aide - Les universitaires et les responsables des services devraient nouer des rapports professionnels qui favoriseront la réussite du mode ou des modèles d'intervention comme ceux que j'ai proposés. Toutefois, il faudrait qu'en fin de compte, le motif de leur collaboration demeure l'allégement du fardeau de la souffrance qu'éprouvent les enfants touchés par la séparation et le divorce.

RAPPORTS DES TRAVAUX EN ATELIER

Huit ateliers ont eu lieu au cours du symposium. Chacun d'entre eux a donné l'occasion aux participants d'approfondir les thèmes abordés dans les exposés. En général, les délibérations se dérouleront ainsi: sensibilisation aux questions, suivie d'un examen des mesures d'intervention axées sur la prévention et enfin, élaboration de certains modes de prestation des services et délimitation des domaines où il y aurait lieu d'intervenir et d'effectuer des études plus poussées.

Certains thèmes revenaient sans cesse au cours des délibérations et dans les rapports, bien que chaque atelier les ait examinés de son propre point de vue. Les questions abordées sous de nombreux angles sont les suivantes: la nécessité de disposer d'un plus grand nombre de données recueillies ici même au Canada sur tous les aspects du problème, l'opportunité d'adopter un mode d'approche pluridisciplinaire, l'importance d'établir des rapports de collaboration entre professionnels et travailleurs rémunérés et bénévoles; la nécessité de prévoir la formation des travailleurs à tous les niveaux pour qu'ils soient davantage capables de reconnaître les étapes du développement et les points de crise ainsi que les symptômes de troubles; l'importance que revêt l'éducation du public et l'éducation sur la vie familiale, l'intervention de la collectivité, la reconnaissance des besoins des groupes culturels et ethniques, de leurs coutumes et mentalités différentes; la nécessité d'assurer une plus grande uniformité au niveau de la prestation des services et enfin, l'importance d'élaborer une procédure juridique sensible aux besoins de l'enfant.

Les résumés qui suivent font état des délibérations qui ont eu lieu au cours des ateliers tels qu'ils ont été consignés par les coordonnateurs et les rapporteurs. Les recommandations issues de chaque atelier ont été intégrées aux recommandations finales du symposium présentées dans le dernier chapitre de ce rapport (page 48).

Première journée - La nécessité d'instaurer des services

I. ÉVOLUTION DE LA FAMILLE - POINTS DE CRISE

Dr BRIAN McCONVILLE, COORDONNATEUR
Dr TIM YATES, RAPPORTEUR

Il est nécessaire de bien comprendre ce que sont les points de stress dans l'évolution si l'on veut mettre sur pied des programmes d'intervention opportuns et efficaces propres à répondre aux besoins des groupes auxquels ils sont destinés (par exemple, les enfants, les parents ou la société en général).

Dans les agglomérations urbaines, la famille nucléaire semble être plus vulnérable à la rupture sous l'effet du stress et aux séquelles de cette rupture. Il en est peut-être ainsi parce que la cellule familiale s'est détachée du réseau de soutien traditionnel que représente la famille étendue. Certes, il existe des réseaux de soutien locaux, mais ceux-ci ne sont pas suffisamment étendus pour englober tous les membres d'une collectivité importante qui ont besoin d'aide. Les nouveaux venus sont particulièrement vulnérables, car ils n'ont aucun lien avec ces réseaux.

Il existe plusieurs modèles de services qui tentent de compenser l'absence de réseaux de soutien naturels adéquats. Les "Family Houses" (foyers) de Vancouver par exemple sont des lieux de rassemblement appuyés par la collectivité et le gouvernement. Leur publicité se fait de bouche à oreille et par l'intermédiaire de dépliants. De cette façon, les meilleurs modèles fournissent de l'aide comme un prolongement naturel du réseau de soutien de la collectivité plutôt qu'un prolongement artificiel du réseau constitué par des organismes de l'extérieur. Toutefois, les responsables des services font face à un dilemme: ils doivent concilier les préoccupations souvent contradictoires de la collectivité et celles des professionnels. Les services "populaires" ou communautaires font rarement l'objet d'un contrôle de la qualité. Par ailleurs, les services ultraprofessionnels intimident les clients, surtout ceux qui appartiennent à des classes socio-économiques inférieures; en outre, ces services répondent davantage aux besoins des professionnels qu'à ceux de la population visée.

Les parents sont fréquemment incapables d'opérer un choix parmi les nombreux types de services d'orientation et d'aide qui leur sont offerts. En outre, les professionnels de la santé ne sont fréquemment pas à même de consacrer le temps nécessaire aux familles dans le besoin, en raison de contraintes imposées par le barème des honoraires (leur rémunération pour un service est fixe, quelle que soit la durée de la consultation). Il existe par conséquent des lacunes importantes au niveau des services. Des études ont révélé que quatre-vingts pour cent des services offerts seront probablement utilisés par dix pour cent seulement de la population visée. Ce sont fréquemment les classes moyennes qui tirent parti des services destinés aux classes inférieures.

Ceux qui cherchent à obtenir de l'aide vont souvent d'un service à un autre, habitude qui entraîne un gaspillage inutile de temps pour les professionnels et les empêche aussi d'assurer la continuité des soins. Dans ce cas, même les meilleurs services sont moins efficaces. Il faudrait s'occuper de l'éducation du grand public, surtout en matière de prévention, car on en viendrait peut-être ainsi à réduire la demande de services. Toutefois, les campagnes d'information posent des difficultés, car il faut joindre des gens qui ne sont pas encore aux prises avec le problème et ne le seront peut-être jamais.

II. EXPÉRIENCES DE L'ENFANT

Dr YVON GAUTHIER, COORDONNATEUR
ELINOR MACLELLAN, RAPPORTEUR

La mesure dans laquelle un enfant souffre de la rupture de la famille semble être fonction de plusieurs facteurs, notamment de son âge, de ses rapports avec chaque parent et même de la taille de la famille.

Quel que soit son âge, l'enfant pâtit de la séparation ou du divorce de ses parents; cependant, les enfants de deux ans et demi à six ans semblent être les plus vulnérables. Selon certaines données, les adolescentes sont aussi très touchés, encore plus que ne le sont les enfants de neuf à onze ans.

Il se peut que les liens entre la mère et l'enfant soient plus étroits en raison de l'attachement biologique qui s'opère au cours de la grossesse et des liens naturels qui s'établissent au cours des premières années de la vie de l'enfant. Un ouvrage utile sur le sujet a été publié par le Dr John Brazelton de l'Université Harvard. Pourtant, il semble que l'enfant s'adapte plus facilement à la séparation lorsqu'il voit ses parents régulièrement.

Quand les parents se séparent, l'enfant a l'impression que son univers entier s'écroule. Il est donc extrêmement important de rétablir un milieu structuré et stable. Les enfants qui ont des frères et des soeurs pourraient survivre plus facilement à la séparation qu'un enfant unique, car la stabilité relative des liens qu'il a avec chacun d'entre eux lui donne le sentiment que la structure familiale subsiste encore.

III. EXPÉRIENCES DE LA MÈRE

IVY WILLIAMS, COORDONNATRICE
ELIZABETH RAJKUMAR, RAPPORTEUR

Si les parents pouvaient être conseillés dès que les signes de rupture se manifestent, ils seraient plus en mesure de comprendre la détresse de leurs enfants. Pourtant, il est difficile d'intervenir tôt, car il faut faire dans ce cas une distinction importante, quoique fréquemment subtile, entre les problèmes conjugaux et l'éclatement du couple.

Les travailleurs de première ligne dans le domaine de la santé, surtout les médecins, ont des rapports fréquents avec les mères et leurs enfants dans les hôpitaux, les cliniques et les écoles. Ils sont donc mieux placés pour reconnaître les premiers signes de troubles conjugaux et orienter la famille en détresse vers des intervenants ou des organismes susceptibles de les aider.

Ces intervenants ou organismes devraient établir un réseau d'information qui leur permettrait non seulement de se renseigner au sujet de leurs fonctions respectives mais aussi d'être davantage au fait des questions et problèmes qu'ils ont en commun; les travailleurs pourraient ainsi répondre d'une manière plus efficace aux besoins des familles en voie d'éclatement et les aider à percevoir leurs problèmes de façon réaliste.

Dans les régions rurales, il se peut que les familles et les organismes d'aide se sentent isolés les uns des autres et croient ne pas connaître les dernières découvertes dans les secteurs relatifs aux problèmes de la vie familiale. Dans ces régions, les groupes d'aide travaillant de concert avec des intervenants qui représenteraient autant de disciplines que possible parmi celles qui oeuvrent dans une collectivité donnée, pourraient relever les moments auxquels une intervention précoce serait le plus efficace. Ce genre de programme pourrait aider non seulement les familles sur le point de se dissocier mais aussi les couples qui songent à se marier ou à nouer des relations stables à s'adapter à leur nouvelle situation.

IV. EXPÉRIENCES DU PÈRE

CRAIG SHIELDS, COORDONNATEUR
BRENDA STONEHAM, RAPPORTEUR

Au cours de l'atelier, les participants ont délibéré sur des questions telles que le concept de la famille comme milieu sûr où il fait bon grandir, le besoin de protection physique qu'éprouve l'enfant et le genre de sévices auxquels l'enfant pourrait être exposé.

Les besoins de l'enfant peuvent être comblés efficacement non seulement au sein de la famille nucléaire traditionnelle, mais aussi auprès d'autres structures familiales qu'on retrouve de plus en plus souvent. La fonction de parent remplie uniquement par le père en est un exemple. Ce genre de famille connaît aussi la détresse et a besoin d'aide, car le parent et l'enfant traversent tous les deux la période immédiate de crise provoquée par la séparation ou le divorce. Dans les cas de rupture conjugale, des voies légales plus efficaces et rapides permettraient de raccourcir la période d'instabilité familiale et d'atténuer ainsi les traumatismes causés par la transition d'un type de famille à un autre.

Les services traditionnels de santé mentale au Canada devront se préoccuper davantage des familles dont les membres sont issus d'autres milieux culturels et ethniques. La rupture de la famille peut aussi connaître des séquelles attribuables au fait que la personne vit dans un milieu culturel

différent de celui dont elle est issue. Par exemple, il faudrait peut-être prévoir des services particuliers pour répondre aux besoins d'un père dont l'acculturation antérieure l'a mal préparé à s'occuper tout seul d'un enfant dans une société où sa progéniture est plus compétente que lui sur le plan social et linguistique.

Il faut donc adopter un mode d'approche pluridisciplinaire à cette question et veiller à la coordination des services, surtout dans les agglomérations urbaines, pour éviter le double emploi.

Deuxième journée - Systèmes et services

V. ÉDUCATION

Dr KEITH SIGMUNDSON, COORDONNATEUR
JOANNE COOK/BRENDA WATTIE, RAPPORTEURS

Le système d'éducation pourrait jouer un rôle important lorsqu'il s'agit de dépister et de secourir les enfants touchés par la séparation et le divorce. Il faudrait cependant que les éducateurs soient disposés à intervenir et qu'ils aient reçu la formation nécessaire pour reconnaître et atténuer les problèmes observés. Toutefois, le rôle des enseignants en santé mentale est une question délicate à aborder, étant donné les pressions et les exigences auxquelles ils sont constamment soumis.

Diverses commissions scolaires d'un bout à l'autre du pays ont déjà mis sur pied des services destinés aux enfants. Un centre d'orthopédagogie a été établi à Winnipeg pour desservir les écoles. Ce centre est financé dans une large mesure par le ministère de l'Éducation, mais les services de psychiatrie qui s'y trouvent sont financés par le ministère de la Santé. À Ottawa, un programme intitulé "Procédons par étapes" a été établi; il a comme objectif d'envoyer des bénévoles dans les écoles plusieurs fois par semaine pour passer du temps avec des enfants en difficulté. En outre, des classes d'enfants en difficulté sont offertes par l'intermédiaire du programme de santé mentale d'Ottawa dans deux écoles où la population scolaire compte une forte proportion d'enfants pauvres. C'est aussi par l'entremise de ce programme que plusieurs installations ont été utilisées à des fins précises, notamment un centre d'accueil destiné aux femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire et une joujouthèque, initiatives qui semblent avoir aidé les enfants de la maternelle à mieux s'adapter au milieu scolaire.

Les programmes offerts à Winnipeg et à Ottawa ne sont pas des programmes typiques. Ce sont plutôt des modèles de services choisis au hasard qui ont eu du succès, services dont on a grandement besoin ailleurs. Dans certaines provinces comme l'Ontario, il n'y a aucune coordination des programmes et des services; c'est pourquoi les services sont morcelés et se recoupent parfois. Par ailleurs, les services destinés aux enfants sont regroupés au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard, où ils relèvent d'un seul organisme coordonnateur.

VI. SERVICES SOCIAUX

MISH VADASZ, COORDONNATRICE
Dr KATHRYN SAULNIER, RAPPORTEUR

Les services sociaux sont incapables à eux seuls de combler les besoins de tous les membres d'une collectivité quelconque qui souffre de ce problème généralisé. Peut-être qu'il doit en être ainsi, car leur orientation professionnelle peut parfois inspirer à leur clientèle le sentiment malsain d'être pris pour victime. L'idéal serait que ces organismes fournissent des services en

collaboration avec des intervenants et des groupes qui oeuvrent au sein de la collectivité ou qu'ils jouent essentiellement un rôle de consultation, qu'ils s'occupent de l'orientation et de la coordination des services, veillent à établir des normes de service et à diffuser des renseignements sur la prévention. Enfin, il faudrait une collaboration et une consultation efficaces entre les services sociaux et les autres secteurs des services de santé et d'éducation.

VII. LE DROIT ET LA MÉDIATION EN CAS DE DIVORCE

LE JUGE GEORGE THOMPSON ET GERRY GAUCHAN, COORDONNATEURS
LE JUGE GEORGE THOMPSON, RAPPORTEUR

Les recherches entreprises semblent indiquer que les ententes relatives au soutien conclues dans le cadre de la médiation sont du moins tout aussi efficaces que les ententes imposées par une ordonnance du tribunal et que les ententes relatives au droit de visite ainsi conclues sont en réalité plus efficaces. Pourtant, l'utilité à long terme de la médiation comme procédure judiciaire sera fonction des compétences et qualités qu'on exige des médiateurs et des normes établies pour la procédure.

Les procédures actuelles employées pour assurer l'exécution des ordonnances du tribunal, surtout les ordonnances alimentaires, sont inefficaces et difficiles à améliorer. Lorsque le tribunal est incapable d'assurer l'exécution des ordonnances alimentaires, c'est le bien-être de l'enfant qui est compromis, car le parent qui a la garde de l'enfant est souvent contraint de se tourner vers des services d'assistance sociale.

Il est difficile de tirer des conclusions à partir des études d'évaluation menées au sujet de la garde partagée parce qu'au départ, les parents qui acceptent ce genre d'entente sont fréquemment plus en mesure de collaborer. Toutefois, la garde partagée aurait fort probablement plus de succès, si l'on encourageait les couples à reconnaître que leur responsabilité en tant que parents va au-delà des conflits qu'ils vivent dans leurs relations.

La société insiste pour que le père continue à assumer son rôle de parent après la séparation ou le divorce; c'est une question qu'il faudrait peut-être réexaminer à la lumière de l'émergence d'autres constellations familiales. Certaines données nous portent à croire qu'après la séparation, les enfants se tournent souvent vers les membres de la famille de la mère à la recherche d'une présence masculine et que le père entre facilement dans leur existence mais en sort de la même façon.

VIII. SANTÉ

Dr NAOMI RAE-GRANT, COORDONNATEUR
JOHN LACKEY, RAPPORTEUR

En raison de leur formation très spécialisée, les professionnels ont souvent tendance à étiqueter les patients et à compartimenter les problèmes. Un mode d'approche interdisciplinaire authentique les empêcherait de le faire; pourtant on a réalisé très peu de progrès dans ce domaine. De fait, bon nombre de projets pilotes ont échoué.

Étant donné que l'éclatement de la famille est un phénomène fort répandu de nos jours, il ne faudrait vraiment pas s'imaginer qu'il est possible de fournir des services professionnels individuels à toutes les familles touchées. À long terme, la meilleure façon de résoudre ce problème qui ne cesse de s'amplifier, c'est la prévention. Si l'on comble les besoins des parents, ceux-ci seront plus en mesure de faire face aux problèmes qu'éprouvent leurs enfants. Malheureusement, il est difficile d'obtenir les crédits nécessaires à l'établissement d'un programme de prévention, car les programmes de gouvernement (comme le PAP) vont le plus souvent servir à financer des services à l'intention des malades que des services de prévention à l'intention des bien-portants.

Jusqu'à présent, la plupart des travaux de recherche au sujet des effets de la séparation et du divorce sur les enfants ont été menés aux États-Unis. Or, les conclusions tirées à partir de données recueillies aux États-Unis ne sont pas toujours applicables au Canada, car les systèmes et procédés exploités ici diffèrent considérablement de ceux qui sont employés aux États-Unis.

PROPOS DE CONCLUSION

Dr BRENDA WATTIE
Division de la santé mentale

Lorsqu'on cherche des solutions, il ne faut pas oublier que l'administration fédérale n'est pas un organisme homogène et que ses pouvoirs sont délimités par la Constitution. Par exemple, la négociation et la rédaction d'importants projets de lois fédéraux et provinciaux, comme le Programme d'assistance publique auquel les participants ont fait allusion, exigent des années de travail et ne peuvent être facilement modifiés. En outre, dans le cas de services où les coûts sont partagés, ce sont les provinces qui doivent entreprendre et mettre au point des programmes et des services particuliers avant même d'aborder la question du recouvrement des coûts auprès du gouvernement fédéral. Tout se passe dans les provinces.

Pour ce qui est des services de consultation conjugale offerts par des organismes et des associations dans le cadre de services à la famille, il faut recouvrer les coûts auprès des consommateurs selon une échelle mobile (le montant à recouvrer étant proportionnel au revenu). Ainsi, pour les familles à revenu moyen, les services de consultation conjugale offerts par les travailleurs sociaux sont fréquemment plus coûteux que les mêmes services offerts par un psychiatre, bien que ces mêmes services soient gratuits pour les assistés sociaux. Si l'on envisage de faciliter l'accès aux services de consultation conjugale, ce sont les provinces qui devront faire le premier pas dans ce domaine.

Il faudrait s'occuper sans délai de la question de l'aide aux enfants touchés par la séparation et le divorce, bien que nous n'ayons pas suffisamment de ressources humaines et financières pour atténuer le problème. La Division de la santé mentale est actuellement en mesure d'accomplir beaucoup plus que ne lui permettent ses ressources, parce qu'elle compte sur l'appui de nombreux réseaux et personnes d'un bout à l'autre du pays.

Le compte rendu du symposium sera publié et diffusé partout au Canada dans le but de faire connaître à un plus vaste public les échanges stimulants qui ont eu lieu au cours de cette rencontre. Je crois que le document qui fera état des travaux effectués au cours de ces trois journées fera date dans l'évolution de notre pays vers une plus grande sensibilisation aux besoins de nos enfants, ce qui entraînera sûrement une amélioration des programmes destinés aux enfants en détresse. J'aimerais remercier de leur apport exceptionnel tous ceux et celles qui ont participé à cette rencontre.

RECOMMANDATIONS

Première recommandation générale

L'éclatement du couple est devenu un phénomène très répandu dans notre société: il survient à tous les niveaux socio-économiques et chez tous les groupes ethniques ou culturels. Il est donc urgent de se pencher sur les problèmes des enfants touchés par la séparation et le divorce et d'assurer des services adéquats qui soient de bonne qualité et adaptables.

Recommandations particulières

a) Formation initiale et perfectionnement

-- Les écoles de sciences sociales, de médecine et d'éducation devraient être encouragées à inclure dans leurs programmes les points de crise au cours de l'évolution des enfants touchés par la séparation et le divorce.

-- Une formation spéciale devrait être offerte aux travailleurs des services de santé et à ceux qui sont en contact avec la famille pendant les points de crise (par exemple le médecin de famille) afin qu'ils puissent reconnaître les symptômes des troubles affectifs et diriger les malades au cours des premières étapes.

-- Les enseignants devraient également être formés afin d'aider les étudiants à s'adapter aux diverses étapes de leur évolution.

-- Les avocats et les juges devraient acquérir des habiletés en matière de négociation et être encouragés à en faire usage plutôt que de recourir à la procédure accusatoire pour le règlement des litiges familiaux.

-- Une formation permanente pour les experts et les non-experts qui travaillent dans le domaine. Il serait utile d'avoir des ateliers communautaires de sensibilisation, une formation interdisciplinaire et la mise au point de modèles adéquats d'orientation. Les buts d'une telle formation continue seraient la mise au point d'un répertoire des possibilités et des solutions disponibles, l'interaction avec la collectivité locale et la mise à jour des connaissances en ce qui concerne les nouveaux collègues et les nouveaux programmes dans le domaine.

b) Services communautaires officieux

-- Des services officieux devraient être établis dans chaque collectivité, y compris les régions rurales. Le personnel offrirait des sessions de groupe ou privées pour les parents, particulièrement ceux qui sont en cours de séparation, en prenant soin de ne pas les offusquer ou de les classer inutilement dans une catégorie donnée.

-- Les collectivités devraient présenter des ateliers aux enfants, en leur offrant des séances de thérapie, l'appui de leurs pairs et l'occasion de discuter de problèmes dans un environnement libre de toute stigmatisation inutile. Il faudrait prévoir aussi des services d'orientation, comme ceux qu'ont établis la Family Service Association de l'agglomération torontoise et la Family Service Association de Vancouver.

-- La mise au point de réseaux de soutien communautaires devrait être encouragée. Cela est particulièrement nécessaire dans les centres urbains où souvent le réseau de soutien traditionnel de la famille étendue a disparu.

c) Services officiels

-- Rentabilité: les besoins des consommateurs ainsi que les possibilités de financement en termes réalistes devraient être envisagés lors de la planification de services de santé publics afin que ces derniers soient non seulement utiles mais également rentables.

-- Prestation de services efficaces: les soins et le contrôle des soins continus devraient être assurés aux familles en détresse afin de les décourager de se perdre d'un service à l'autre, pratique qui non seulement gaspille leur temps mais entrave aussi la prestation de services efficaces.

-- Groupes cibles: des efforts devraient être tentés afin de fournir, aux groupes cibles et aux groupes de soutien qui leur viennent en aide, des services de santé mentale adaptés à leurs besoins. La priorité devrait être donnée aux familles à risque élevé, les familles dans les régions rurales et les groupes ethniques et culturels distincts.

-- Modèle de prestation de services: un modèle abstrait d'intervention, non seulement en ce qui concerne la prestation des services mais également la formation des travailleurs de la santé, devrait avoir un objectif restreint au départ qui s'élargirait par la suite et qui finalement porterait de nouveau sur une cible bien limitée mais de façon plus approfondie.

d) Coordination des services

-- Les services actuels doivent faire l'objet d'une coordination afin de maximiser leurs possibilités. Le double emploi et la répétition des services qui sont si fréquents dans les centres urbains sont à éliminer.

-- En outre, les liens interdisciplinaires entre de petits services fragmentés et d'autres systèmes plus vastes étendraient la portée des services offerts aux enfants et aux familles en détresse. Ces

rapports de collaboration entre les systèmes de services, seraient particulièrement utiles dans les régions rurales où les travailleurs se sentent isolés et ont besoin d'être au courant des changements survenus dans le domaine.

-- En général, les services de santé mentale devraient être décentralisés. Les services publics et les services d'experts devraient également collaborer avec les travailleurs de la santé dans la collectivité afin de mettre au point des services adaptés aux différents besoins des différents secteurs. Les services officiels devraient avoir principalement un rôle de coordination, de consultation et d'orientation, et s'assurer que les services sont disponibles et répartis uniformément entre toutes les régions.

e) Services dans le système scolaire

-- Des services psychiatriques doivent être offerts aux réseaux scolaires afin que les enfants en difficulté puissent non seulement être identifiés mais également dirigés vers le secteur approprié pour recevoir de l'aide. Les professionnels de la santé mentale, peut-être en tant que partie d'une équipe pluridisciplinaire de santé mentale, devraient établir et maintenir des contacts réguliers avec les enseignants. Les autorités provinciales devraient coordonner l'établissement de ces programmes afin d'éviter des injustices (particulièrement dans les régions rurales) qui pourraient survenir si l'initiative était laissée entièrement aux commissions scolaires ou aux collectivités.

f) Services destinés aux parents qui travaillent

-- Tout comme les parents qui ont un enfant ou qui en adoptent, les parents qui ont la garde de l'enfant mais qui se séparent ont également besoin d'une période d'adaptation. Il faudrait envisager de leur donner un congé de leur travail afin de leur faciliter la transition au statut de famille monoparentale.

-- Étant donné que l'aide aux employés en détresse est dans l'intérêt mutuel de l'employeur et de l'employé, il serait utile de mettre au point des programmes globaux d'aide aux employés. De nombreux programmes de ce genre ont déjà été introduits avec succès. En général, ils devraient mettre l'accent sur la prévention et être offerts seulement à ceux qui le demandent sous le sceau du secret.

-- Les garderies devraient avoir des horaires plus flexibles afin de réduire le stress des parents qui élèvent seuls leurs enfants et qui n'arrivent pas toujours à respecter l'heure de fermeture de la garderie.

g) Le système juridique en tant que service

-- Comme service offert au public, le système juridique a besoin d'être rationalisé notamment en matière de droit uniforme de la famille. Un tribunal unifié de la famille devrait être créé à l'échelle nationale. Il faut une plus grande prévisibilité dans nos lois en ce qui concerne la séparation et le divorce et il faut également moins de pouvoir discrétionnaire et de subjectivité dans nos tribunaux.

-- Les voies de droit doivent être accélérées, grâce à un recours régulier à la conciliation, la création de services d'évaluation dans le cas de litiges importants et l'établissement de limites législatives.

-- Le but du système judiciaire en matière de droit de la famille est de régler les litiges et non de les aggraver. Afin de réduire l'animosité entre les anciens conjoints, il faut éliminer le concept de la faute en tant que facteur de règlement des litiges, particulièrement en ce qui concerne la pension alimentaire et la garde. Des mécanismes de médiation et des services de conciliation devraient accompagner le processus de rupture conjugale afin d'aider les familles à éviter les voies légales autant que possible.

-- Le plus important peut-être, c'est que le système judiciaire en général doit reconnaître les besoins des enfants touchés par la séparation et le divorce et y répondre. Il est impérieux que la nouvelle loi sur le divorce réponde à ces besoins de façon convenable et experte. Il faudrait assurer la représentation juridique des enfants impliqués dans des litiges épineux.

Deuxième recommandation générale

Les services actuels ne suffisent pas à répondre aux besoins de tous les enfants touchés par la séparation et le divorce et cette insuffisance va s'accentuer. En conséquence, les travailleurs de la santé doivent mettre au point des stratégies cohérentes de prévention afin de réduire les effets de ce problème à long terme.

Recommandations spécifiques

-- Cours de préparation au mariage: en raison du taux élevé d'échec des premiers mariages et des remariages, il est urgent que les jeunes comprennent la nature et les limites du mariage et adoptent une attitude réaliste. Ils devraient être fortement encouragés à suivre des cours de préparation au mariage et à la vie familiale.

-- Cours de préparation aux fonctions de parent: on devrait établir des programmes qui enseigneraient les responsabilités de parent et les offrir surtout aux groupes socio-économiques à revenu faible et aux habitants des régions éloignées qui ne peuvent souvent pas participer à ce genre de cours en raison des dépenses que cela entraîne.

-- Cours sur la vie familiale: les enfants et les adultes devraient être plus conscients de la complexité de la vie familiale et de ses problèmes dans notre société. Des professionnels devraient être engagés pour dispenser des cours sur la vie familiale. Le sujet du divorce et ses effets sur les enfants doivent être discutés. Les parents devraient également être plus sensibilisés aux problèmes de la vie familiale au moyen de programmes offerts par les groupes de parents et d'enseignants, par des associations locales, l'Église et les organismes d'entraide. Ces cours destinés aux parents doivent être offerts par des experts en orientation familiale.

-- Programme public d'éducation: le public doit être conscient du traumatisme affectif énorme que peut causer la rupture du mariage. Un programme public d'éducation devrait être lancé pour sensibiliser le public à cette question, réduire les stigmates qui accompagnent la séparation et le divorce et aider les conjoints qui se séparent à affronter leurs problèmes de façon réaliste. En outre, un guide devrait être rédigé pour expliquer les procédures préalables au divorce, les problèmes qui peuvent survenir au cours d'un divorce et les méthodes pour les résoudre, les réactions susceptibles de survenir, le temps que prennent l'adaptation au divorce et la guérison, et tous les problèmes afférents à l'apparition d'un nouveau conjoint.

-- Bureaux de renseignements: des bureaux de renseignements devraient être créés et rattachés aux réseaux intégrés de services. Leur création devrait faire l'objet de publicité afin que les familles en détresse sachent où se diriger.

-- Médiation et conciliation: des sessions d'information et d'éducation concernant les services disponibles en matière de médiation et de conciliation devraient être obligatoires pour les couples en instance de séparation.

-- Financement des services: afin de porter fruit, les services de prévention ont besoin des subventions du gouvernement qui sont d'habitude destinées entièrement aux services des malades. Les parents et les travailleurs de la santé doivent insister sur la nécessité d'une stratégie de prévention viable.

Troisième recommandation générale

Les recherches nouvelles sont constamment nécessaires. Les données actuelles doivent être continuellement mises à jour et de nouveaux domaines d'étude doivent sans cesse être découverts. En outre, la recherche dans ce domaine doit être abordée sous un angle pluridisciplinaire afin que la complexité du problème soit étudiée dans toute son ampleur. Pour évaluer adéquatement les effets de la séparation et du divorce sur les enfants au Canada, nous avons besoin de bien plus de recherches.

Une recherche dans les domaines suivants est fondamentale.

Recommandations spécifiques

-- Le recours à des contrats prémaritaux devrait être étudié afin d'évaluer leur utilité comme moyen de prévention. Ont-ils été utilisés suffisamment? Peuvent-ils servir d'instrument efficace pour l'éducation du public? Offrent-ils une occasion de dialogue entre les partenaires en ce qui concerne des problèmes éventuels alors qu'ils sont encore unis par des rapports affectifs et que la communication est plus facile? Y a-t-il des données qui indiquent que des questions comme la garde, le droit de visite, la pension alimentaire et la répartition des biens ont été résolues plus facilement à la suite du recours à des contrats prémaritaux?

-- Il serait très utile d'étudier à quel moment dans une relation conjugale l'intervention primaire est la plus utile.

-- Il est nécessaire de faire des recherches pour établir pourquoi un si haut pourcentage de mariages et de remariages échouent. Des études comparatives aideraient à souligner les conditions qui causent la rupture du mariage. Des études épidémiologiques interprovinciales devraient être faites pour découvrir pourquoi les taux de suicide, de divorce et d'alcoolisme semblent plus élevés dans les provinces de l'Ouest. Le taux plus faible de rupture conjugale parmi certains groupes ethniques et religieux devrait également faire l'objet d'une étude pour voir quels sont les traits qui distinguent ces groupes de la population en général.

-- Des recherches devraient être faites sur le processus même de rupture conjugale afin de mettre au point des mesures efficaces de prévention. Particulièrement intéressantes sont les réactions de stress à une accumulation de problèmes dans le mariage qui mènent à des crises répétitives à long terme et qui, finalement, aboutissent au désespoir et à l'épuisement qui précèdent la séparation et le divorce.

-- Les enfants devraient être conscients de la fréquence des ruptures conjugales et des problèmes qui y sont afférents. Il faudrait découvrir des moyens plus efficaces de présenter ces questions dans les écoles.

-- Le processus de négociation entre les parents, préalable à la séparation ou au divorce, devrait également faire l'objet d'une étude surtout en ce qui concerne les effets sur les conjoints et les enfants. En outre, un régime d'aide aux employés devrait être introduit dans divers lieux de travail sous certaines conditions afin de vérifier si l'aide qu'on apporte aux parents en détresse réduit indirectement le stress auquel sont soumis leurs enfants.

-- L'effet global des actions en divorce sur les enfants devrait faire l'objet d'une étude approfondie et en particulier il faudrait déterminer l'effet de la représentation juridique des enfants sur ces derniers avant de la mettre en application.

-- Le rôle de la médiation pour régler les litiges juridiques devient de plus en plus important. Toutefois, il est nécessaire non seulement de déterminer son taux de succès mais également de mesurer ce succès par les effets de cette médiation sur l'adaptation des enfants.

-- Des méthodes nouvelles ou innovatrices en matière de garde des enfants, telles que la garde par le père ou des accords de garde partagée, doivent faire l'objet d'étude afin que les tribunaux puissent prendre des décisions objectives en ce domaine.

-- Il faudrait étudier les facteurs qui aident certains enfants à s'adapter à la séparation et au divorce de leurs parents mieux que d'autres et il faudrait savoir pourquoi certains parents et enfants acceptent mieux la rupture du mariage.

   Il serait particulièrement intéressant de comparer les enfants de couples unis et les enfants de couples divorcés. Il serait aussi intéressant de comparer également les familles devenues monoparentales de leur propre choix et les familles devenues monoparentales à cause des circonstances (par exemple à cause d'un décès). En outre, il serait utile de comparer l'effet des conditions socio-économiques sur l'adaptation des enfants à la rupture du mariage chez les couples divorcés à revenu élevé et à revenu faible. Il serait également intéressant d'étudier l'utilité d'une intervention chez les enfants à la suite de la désunion ou de l'éclatement de la famille.

-- Il est nécessaire d'étudier les séquelles psychologiques à long terme chez les enfants de parents divorcés ou séparés. Il s'agirait du suivi de certains cas dirigés pour évaluer l'incidence de troubles plus graves et plus permanents à la suite de la rupture du mariage et d'identifier les groupes à risque élevé.

-- En général, la recherche dans ce domaine devrait être faite en fonction de méthodes rigoureuses, efficaces et rentables.

Quatrième recommandation générale

Afin de maximiser le potentiel des travailleurs de la santé dans ce domaine, un échange permanent de renseignements et d'idées est nécessaire. Il faut mettre au point des moyens efficaces pour répandre l'information tirée des conclusions de la recherche.

Recommandations spécifiques

a) PUBLICATIONS PROPOSÉES

Pour les experts et les représentants du secteur public

-- Un examen de la documentation destinée aux professionnels, inspiré de celle de N.I.M.H. aux États-Unis.

-- Des manuels de formation destinés aux juges, aux avocats, aux médecins, aux travailleurs sociaux et aux enseignants qui leur donneraient des renseignements sur les effets de la séparation et du divorce pour les enfants.

-- Un résumé des découvertes principales en matière de recherche, axé sur la politique et accompagné d'une bibliographie, pour aider les représentants provinciaux dans leur prise de décision.

Pour les professionnels et les parents

-- Une bibliographie sélective en matière de séparation et de divorce.

-- Une liste des services offerts à travers le pays, décrivant les programmes et mettant l'accent sur les services innovateurs.

Pour le grand public

-- Un livre ou une brochure destiné aux adultes qui décrit les espoirs réalistes que l'on nourrit au sujet du mariage.

-- Un guide de formation pour les parents.

-- Un guide décrivant tous les effets sur les plans affectif et juridique, en matière de séparation et de divorce, afin que les couples puissent comprendre les recours qui leur sont offerts et les évaluer d'une façon réaliste.

-- Des dépliants accompagnant les chèques d'allocations familiales qui décriraient brièvement le comportement des enfants touchés par l'éclatement de la famille et qui recommanderaient de s'adresser à des membres d'organismes locaux de services à la famille en cas de problèmes continuels.

-- Dramatisation de la vie des familles monoparentales sous forme de livre ou de brochure destinés aux enfants et aux adultes.

-- Des brochures contenant des renseignements généraux à distribuer aux parents et aux enfants et des brochures ou des communiqués périodiques informant le grand public sur les programmes spécifiques dans ce domaine.

b) PROPOSITIONS CONCERNANT LES FUTURES RÉUNIONS DES PROFESSIONNELS

Questions soulevées en matière de séparation et de divorce

-- Éducation prémaritale.

-- Atténuer les effets défavorables de la séparation et du divorce sur les plans physique et affectif.

Questions relatives aux enfants

-- L'effet de la séparation et du divorce sur les enfants au cours de leurs différentes étapes de croissance.

-- Les besoins en santé mentale des adolescents délinquants ou sous la garde d'organismes sociaux.

-- Abus sexuel des enfants.

-- Les enfants adoptifs sont-ils plus susceptibles d'avoir des problèmes affectifs?

Nature et statut de la famille

-- Variété des familles provenant de différentes régions géographiques et communautés ethniques au Canada.

-- Tendance à l'éclatement de la famille nucléaire.

-- Solutions de rechange à la famille nucléaire.

-- Disparition de la famille étendue et de la communauté -- mythes ou réalité?

Prestation de services aux enfants et aux familles

-- Stratégie d'intervention en cas d'éclatement de la famille.

-- Questions soulevées dans le cas de familles en cours de séparation, divorce ou remariage.

-- Modes d'approche sociaux et universels (plutôt que l'étude de cas individuels) pour résoudre le problème répandu de rupture conjugale dans la société canadienne.

-- Création de projets qui visent à réduire le taux de divorce et aider les enfants de couples séparés ou divorcés.

-- Formation de professionnels en service direct.

-- Établissement de rapports entre les systèmes de santé mentale et les systèmes d'éducation au Canada pour la prestation de services aux enfants.

-- Coopération interdisciplinaire, coordination des services et partage de l'étude des dossiers dans différentes régions au Canada.

-- Mise au point de services de santé mentale adaptée à la variété culturelle de la société canadienne.

-- Obstacles à la présentation de services (en particulier les problèmes de prestation de services et les problèmes administratifs).

Annexe A

PROGRAMME DU SYMPOSIUM

Services aux enfants touchés
par la séparation et le divorce
Centre des conférences
Ottawa
Les 16 et 17 janvier 1984

Lundi 16 janvier

Propos d'ouverture et mot de bienvenue	- Dr Brenda Wattie
Allocution d'ouverture: Rupture de la famille: avant, pendant et après	- Dr Quentin Rae-Grant

Délibérations

Exposés:

Animatrice	- Dr Beatrice Wickett
A. Évolution de la famille: points de crise	- Dr Brian McConville
B. Expériences de l'enfant	- Dr Yvon Gauthier
C. Expériences de la mère	- Mme Ivy Williams
D. Expériences du père	- M. Craig Shields

Présentations de films- Office national du film du Canada

Ateliers:

Coordonnateurs	- Dr Brian McConville - Dr Yvon Gauthier - Mme Ivy Williams - M. Craig Shields

Résumés des travaux en atelier et rapports

Présentation de bandes magnétoscopiques

Projet à l'intention des enfants dont les parents sont en instance de séparation et de divorce	- Mme Rhonda Freeman

Mardi 17 janvier

Présentation sur les systèmes et les services:	
Présidente	- Dr Jean Pettifor
A. Éducation	- Dr Keith Sigmundson
B. Services sociaux	- Mme Mish Vadasz
C. Le droit	- M. le juge George Thompson
D. Médiation en matière de divorce	- M. Gerry Gaughan
E. Santé	- Dr Naomi Rae-Grant
Ateliers:	
Coordonnateurs	- Dr Keith Sigmundson - Mme Mish Vadasz - M. le juge George Thompson - M. Gerry Gaughan - Dr Naomi Rae-Grant
Résumés des délibérations en atelier et rapports	
Synthèse des délibérations sur les services	- Dr Dan Offord
Discussion générale	
Remarques de conclusion	- Dr Jean Pettifor
Clôture	- Dr Brenda Wattie

Annexe B

PARTICIPANTS AU SYMPOSIUM

NOM	ORGANISMES AUXQUELS EST AFFILIÉ LE PARTICIPANT	ADRESSE
Dr David Aldridge	Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador - Université Memorial St-Jean	Confederation Building St-Jean (Terre-Neuve) A1C 5T7
M. Don Anderson	Forensic Service Winnipeg	170, avenue Doncaster Winnipeg (Manitoba) R3N 1X9
M. Ron Backman	Atlantic Child Guidance Centre Halifax	1464, Tower Road Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 4L4
Dr Philip Banister	Santé maternelle et infantile, Services de santé, Ottawa	Santé et Bien-être social Canada Ottawa (Ontario) K1A 1B4
Dr Jerome H. Barkow	Département de sociologie - anthropologie Université Dalhousie	Université Dalhousie, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 1T2
Dr Robert F. Briggs	Sciences de la santé mentale, ministère de la Santé, Colombie-Britannique	1515, rue Blanshard Victoria (Colombie - Britannique) V8W 3C8
Mme Laura Carment	Ministère de la Santé de la Saskatchewan, Direction générale des services psychiatriques, Gouvernement de la Saskatchewan	Immeuble T.C. Douglas 3475, rue Albert Regina (Saskatchewan) S4S 6X6
Dr Nigel Dienes	Psychiatre, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	a/s Hôpital Stanton Yellowknife B.P. 10 Yellowknife (T.N.-O) X1A 2N1

NOM	ORGANISMES AUXQUELS EST AFFILIÉ LE PARTICIPANT	ADRESSE
Mme Rhonda Freeman	Family Service Association of Metro Toronto	14, rue College 4e étage, Toronto (Ontario) M4Y 1G3
M. Gerry Gaughan	Santé et Bien-être social Canada	Ottawa (Ontario) K1N 7N6
Dr Yvon Gauthier	Faculté de médecine Université de Montréal	C.P. 6128, succ. A Montréal (Québec) H3C 3J7
Mme Joan Gullen	Family Service Centre, Ottawa	119, rue Ron Ottawa (Ontario) K1Y 0H6
Lieutenant-colonel John Hanson	Service d'action sociale des Forces canadiennes	Quartier général de la Défense nationale, Ottawa (Ontario) K1A 0K2
David G. Higgins	Ministère de la Santé, Halifax	C.P. 488 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2R8
Dr Timothy Hogan	Société canadienne de psychologie, Ottawa	558, avenue King Edward Ottawa (Ontario) K1N 7N5
John Lackey	Gouvernement de l'Alberta	7th Street Plaza Edmonton (Alberta) T5J 3E4
Dr Jill Larkin	Division de la santé mentale, ministère de la Santé, Ontario	8e étage, édifice Hepburn Toronto (Ontario) M7A 1R3
Mme Bev Lever	Gouvernement de l'Ontario	Prévention de la violence au foyer et intervention a/s Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 280, rue Bay 2e étage, Toronto (Ontario) M5S 1Z8

NOM	ORGANISMES AUXQUELS EST AFFILIÉ LE PARTICIPANT	ADRESSE
M^me^ Elinor MacLellan	Ministère de l'Éducation Île-du-Prince-Édouard	C.P. 2000, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
D^r^ Brian McConville	Division de la santé mentale, Santé et Bien-être social Canada	67, boul. Montgomery, Kingston (Ontario) K7M 3N9
M^me^ Csilla Nagy	Comité bénévole de coordination des services aux enfants d'Ottawa-Carleton	256, avenue King Edward Ottawa (Ontario) K1N 7L8
D^r^ Dan Offord	Professeur, Département de psychiatrie, Université McMaster	Université McMaster Hamilton (Ontario) L8N 3Z5
Prof. Julien D. Payne	Faculté de droit, Université d'Ottawa	57, rue Copernicus Ottawa (Ontario) K1N 9B2
D^r^ Jean L. Pettifor	Services sociaux et santé communautaire, gouvernement de l'Alberta	Suite 104, 6715-8^e^ rue, N.-E., Calgary (Alberta) T2E 7H7
D^r^ Quentin Rae-Grant	Hospital for Sick Children Université de Toronto	555, avenue University Toronto (Ontario) M5G 1X8
D^r^ Naomi Rae-Grant	Professeur, Département de psychiatrie, Université McMaster	Université McMaster, Hamilton (Ontario) L8N 3Z5
D^r^ Kathryn Saulnier	École de travail social, Université du Manitoba	Université du Manitoba Winnipeg (Manitoba) R3T 2N2
M. Craig Shields	Ministère des Services sociaux et communautaires, Ontario	3^e^ étage Édifice Hepburn Queen's Park, Toronto (Ontario) M7A 1R3

NOM	ORGANISMES AUXQUELS EST AFFILIÉ LE PARTICIPANT	ADRESSE
Dr Keith Sigmundson	Service communautaire de psychiatrie infantile, Winnipeg	Centre des sciences de la santé, 685, avenue William Winnipeg (Manitoba) R3E 0W1
Juge George Thompson	Cour provinciale de l'Ontario (Division de la famille)	311, rue Jarvis Toronto (Ontario) M5B 2C4
Dr Mark Triantafillou	Ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	C.P. 2000 Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Mme Mish Vadasz	Services de santé de Vancouver	1060, 8e Avenue ouest, Vancouver (C.-B.) V6N 3M2
M. Brian Ward	Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse	323, rue Chapel Ottawa (Ontario) K1N 7Z2
Dr Bea Wickett	Psychologue - Cabinet privé	125, rue Somerset ouest, pièce 201, Ottawa (Ontario) K2P 0H7
Dr Timothy Yates	Psychiatre en chef, Alberta Children's Hospital, Université de Calgary	1820, Richmond Rd. S.W., Calgary (Alberta) T2T 5C7

Annexe C

PRÉSENTATIONS AUDIO-VISUELLES

Au cours de la première journée du symposium, les participants ont visionné des films et un extrait sur bande magnétoscopique d'une émission de W5 présentée à CTV.

Les films avaient pour but de sensibiliser davantage les participants aux problèmes affectifs auxquels l'enfant de parents divorcés doit faire face et aux difficultés pratiques éprouvées par une famille en voie de rupture qui tente de se retrouver dans le dédale de l'appareil judiciaire. La présentation sur bande magnétoscopique décrit un modèle d'intervention employé par la Family Service Association of Metropolitan Toronto.

Voici une brève description de chacune des présentations.

"C'est la vie"

Office national du film du Canada

Ce film présente la réaction d'Helen au divorce de ses parents et démontre les efforts que fait cette petite fille de 12 ans pour faire face à la situation.

Helen continue d'espérer que ses parents se réconcilieront bien qu'ils soient séparés depuis deux ans. Elle conçoit un projet dans ce dessein, mais celui-ci échoue parce que son père annule une visite. Dans une confrontation pleine d'émotion avec sa mère, Helen avoue sentir que ses parents l'ont déçue, mais reconnaît finalement qu'elle doit faire face à la situation et prendre sa vie en main.

Le tribunal de la famille

Ce film de l'Office national du film du Canada prend la forme d'une table ronde entre les hommes de loi, les représentants de la Commission de réforme du droit, et ceux du Toronto School of Social Work. Les délibérations portent sur l'imprécision de l'attribution des compétences en matière de dissolution au sein de l'appareil judiciaire.

On y décrit le cas d'un couple dont le mariage s'est terminé par une séparation, les motifs du conflit conjugal tels qu'ils sont perçus par chacun des partenaires et le "cauchemar des procédures en double".

Ce film souligne la nécessité d'établir un tribunal uniforme qui s'occuperait des divers aspects de la dissolution de la famille.

Projet à l'intention des enfants dont les parents sont en voie de séparation et de divorce (Family Service Association of Metropolitan Toronto)

Les participants ont visionné une bande magnétoscopique de 20 minutes sur "La séparation, le divorce et les enfants" (Separation, Divorce and Children), programme administré par la Family Service Association of Metropolitan Toronto. Ce film a été présenté pour la première fois au réseau CTV dans le cadre de l'émission W5 diffusée le 1er janvier 1984.

Financé par le Programme de subventions nationales au bien-être social de Santé et Bien-être social Canada, le programme a été conçu comme une étude des effets de la séparation et du divorce sur les enfants. Il s'agit d'une série de six séances collectives à l'intention des parents qui ont la garde de l'enfant; dans le cas des deux groupes, on met l'accent sur l'enfant.

Modèle d'intervention novateur, le programme se sert de divers modèles thérapeutiques pour aider les enfants à exprimer les sentiments négatifs qu'ils éprouvent à l'égard de la séparation ou du divorce de leurs parents. L'objet est de modifier ces sentiments, et de fournir aux enfants un répertoire de réactions d'adaptation.

L'émission sur bande magnétoscopique a été présentée par Rhonda Freeman, travailleuse sociale qui relève de la Family Service Association of Metropolitan Toronto, et principale enquêteuse du projet de recherche.

On peut obtenir un exemplaire du rapport principal du projet en s'adressant à la

Family Service Association of Metropolitan Toronto
22, rue Wellesley est
Toronto (Ontario)
M4Y 1G3

Annexe D

QUELQUES RESSOURCES RECOMMANDÉES PAR LES PARTICIPANTS CERTAINS SERVICES OFFERTS

Alberta

CHILDREN OF DIVORCE AND ESTRANGEMENT SOCIETY

Dr Lee Handy
205 Point McKay Terrace N.W.
Calgary (Alberta) T3B 5B6

Projet proposé: service offert à l'échelle de la ville, accessible à toute collectivité dans laquelle se trouve un groupe cible approprié. Ce service fournirait une aide directe aux enfants de parents divorcés et séparés afin de les aider à s'adapter aux transformations de la structure familiale.

Colombie-Britannique

DIVORCE LIFELINE

690, rue Burrard
Vancouver (C.-B.)
V6C 2L1
(604) 669-5836

Réunions tenues à intervalles réguliers dans le but de fournir des renseignements et de donner un appui aux intéressés.

FAMILY SERVICE OF GREATER VANCOUVER

1616, 7e Rue ouest
Vancouver, (C.-B.)
V6J 1S2
(604) 731-4951

"Kids from Divided Homes" (Enfants issus de foyers désunis): séances organisées dans des écoles primaires (ou ailleurs, au besoin) à l'intention des enfants issus de foyers désunis.

"Uncoupling" (Rupture du couple): programmes encourageant les couples séparés ou divorcés à rompre avec le passé, à faire face aux conflits actuels et à s'orienter vers l'avenir.

B.C. COUNCIL FOR THE FAMILY

Victoria (604) 592-0516 ou (604) 598-4675

Groupes d'animation permanents par l'entremise desquels les parents de jeunes enfants s'entraident.

DIVORCE LIFELINE

932, chemin Balmoral
Victoria (C.-B.)
V8T 1A8
(604) 386-4331

Groupes d'appui qui se réunissent une fois par semaine; réunions mensuelles d'information à l'intention du public.

FAMILY COURT

2020, rue Cameron
Victoria (C.-B.)
V8T 3N5
(604) 387-1896

Traite de la garde et de l'entretien des jeunes, fournit des conseils gratuits en matière de conciliation.

INTEGRATED SERVICES

1961, rue Cook
Victoria (C.-B.)
V8T 3P7
(604) 388-9951

Une direction du ministère de la Santé qui offre des services complets d'examen et d'orientation aux familles qui ont des enfants aux prises avec des problèmes sur le plan social ou affectif ou sur le plan du développement.

THE LAW CENTRE

1221, rue Broad
Victoria (C.-B.)
V8W 2A4
(604) 388-4516

Fournit des programmes juridiques à l'intention du public ainsi que des ateliers permanents sur le droit de la famille et des services juridiques complets.

LAWYER REFERRAL SERVICE

Victoria (C.-B.)
(604) 382-1415

Évaluation juridique peu coûteuse

PARENTS WITHOUT PARTNERS

Victoria (C.-B.)
(604) 383-5180

Offre de nombreuses activités et rencontres aux familles ainsi que des causeries sur la famille monoparentale.

SINGLE PARENT RESOURCE CENTRE

1611, rue Quadra
Victoria (C.-B.)
V8W 2L5
(604) 385-1114

Fournit un appui personnel ainsi que des conseils et des renseignements au sujet des services communautaires, des programmes collectifs (notamment un groupe d'appui destiné aux femmes) des cours sur le rôle de parent et des ateliers spéciaux.

N.B. Pour obtenir plus de renseignements sur bien d'autres services offerts à Victoria, veuillez consulter le livret intitulé Services for Single Parents, de Gordon Hanson et Robin Blencoe. Vous pouvez vous le procurer auprès du Blencoe and Hanson Community Office, 1020, rue Blanshard, Victoria (C.-B.) V8W 2H5 (604) 382-9898.

Manitoba

FAMILY SERVICE ASSOCIATION OF WINNIPEG

Ray Ali
287 Broadway, 4th floor
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0R9
(204) 947-1401

Un travailleur social oeuvrant auprès de cet organisme fournit des services collectifs aux enfants touchés par le divorce. Le programme dessert actuellement deux écoles.

INTERFAITH PASTORAL INSTITUTE

Université de Winnipeg
Winnipeg (Manitoba)
(204) 786-7811

Cet institut offre des programmes et des services d'orientation précis à l'intention des couples en instance de divorce. Il offre également des ateliers à l'intention des écoles, des paroisses et du grand public. À l'avenir, l'institut espère fournir des programmes collectifs à l'intention des adolescents.

NORMA NEVISON

781, rue Campbell
Winnipeg (Manitoba)
R3N 1C5

Dirige un programme à l'intention du personnel des écoles.

Nouvelle Écosse

ATLANTIC CHILD GUIDANCE CENTRE

Dr G. Gordon
Garden Park
1465 Tower Road
Halifax (N.S.)
B3H 4Z4

Centre de services de santé mentale à l'intention des enfants. Ce centre fournit également des services de médiation conçus pour venir en aide aux parents avant et après le divorce.

BACKMAN, R. E. & ASSOCIATES, LTD.

M. Ronald E. Backman
5614, rue Fenwick, pièce 302
Halifax (N.-É.)
B3H 1P9

Équipe de psychologues en cabinet privé qui fournit des services de médiation (concernant la garde/le droit de visite), ainsi que des services de counseling et de consultation et enfin, des rapports sur des conflits, préparés sur demande.

Ontario

C.M. HINCKS TREATMENT CENTRE

Dr Bonnie Robson
Toronto (Ontario)
(416) 924-1164

Programme collectif à l'intention des enfants de parents divorcés.

FAMILY SERVICE ASSOCIATION OF METRO TORONTO

Rhonda Freeman
22, rue Wellesley est
Toronto (Ontario)
M4Y 1G1
(416) 922-3144

"Children in Families Experiencing Separation and Divorce: Evaluating a Model of Planned Brief Intervention" (Enfants de familles en voie de séparation ou de divorce: évaluation d'un modèle d'intervention brève planifiée): projet de recherche comportant un programme clinique.

"Coping With Life: The Child's Perspective" (Adaptation à la vie: perspective de l'enfant): séries de séances à l'intention de groupes distincts d'enfants et de parents résidents. Dans leurs groupes, les enfants peuvent partager avec d'autres leurs sentiments, leurs espoirs et leurs attitudes face à la séparation. Les groupes de parents s'occupent d'aider les enfants à mieux s'adapter à la situation.

"Second Time Around: Communicating Effectively" (La deuxième fois: dialogue plus efficace): Atelier à l'intention des couples qui nouent des relations avec de nouveaux partenaires et veulent éviter de commettre les mêmes erreurs. Les couples examinent leur propre style de communication et essaient des solutions de rechange.

"Single Again" (Célibataire une fois de plus): atelier qui a pour but d'aider les participants à comprendre certaines des causes d'une rupture des relations et les réactions affectives qui s'ensuivent. L'atelier aide en outre les participants à mieux s'adapter à leur vie de célibataire et à avoir confiance en l'avenir.

"Single Parenting: Dilemmas Around Visiting" (Parents célibataires: dilemmes à propos du droit de visite): atelier qui examine la meilleure façon pour chaque parent de régler les problèmes rattachés aux visites faites par les enfants chez le parent qui n'en a pas la garde.

THISTLETOWN COMMUNITY CLINIC

M^me^ Libby Ridgely
51, Panorama Court
Rexdale (Ontario)
M9V 4L8
(416) 741-1210

Fournit des services thérapeutiques particuliers aux familles.

FAMILY SERVICE CENTRE

Joan Gullen
Ottawa (Ontario)
(613) 725-3601

Programmes à l'intention de groupes.

FAMILY REFERRAL AND CONCILIATION SERVICES

Molly Knowles
469, rue Montréal
C.P. 981
Kingston (Ontario)
K7L 4X8
(613) 547-2228

Offre des services de médiation.

WOODLAND HEIGHTS SCHOOL

Carl Thomas
London (Ontario)
(519) 471-7010

Programmes à l'intention de groupes.

SCHOOL OF SOCIAL WORK, LAKEHEAD UNIVERSITY

Professeur Mélanie Waite

Programme à l'intention de groupes qui traite en particulier de la réaction à la séparation et au divorce chez les personnes qui vivent en milieu rural.

FAMILY MEDIATION SERVICE OF ONTARIO

Helen Goudge

145, rue Queen ouest
Pièce 304
Toronto (Ontario)
M5H 2N9
(416) 963-0918

Organisme à but non lucratif créé dans le but d'aider les couples séparés aux prises avec des problèmes concernant la garde et le droit de visite par l'intermédiaire de services de counseling, d'éducation et de recherche. Cet organisme anime des programmes en collaboration avec la Family Service Assocation of Metro Toronto.

ONTARIO ASSOCIATION FOR FAMILY MEDIATION

Jane Kerrigan-Brownridge
Pièce 14
C.P. 2213, Succursale postale "P"
Toronto (Ontario)
M5S 2T2
(416) 453-7777

Établissement de services de médiation.

ONTARIO CHILD HEALTH STUDY

Dan Offord
Chedoke and McMaster Hospitals
Chedoke Division
C.P. 2000, Succursale "A"
Hamilton (Ontario)
L8N 3Z5

Étude menée dans le but de recueillir des données sur la fréquence de troubles psychiatriques chez les enfants, à partir d'un échantillon aléatoire d'enfants en Ontario. On pourra obtenir des données sur l'adaptation des enfants de parents divorcés ou séparés, par comparaison à des groupes témoins formés d'autres enfants.

Île-du-Prince-Édouard

COUNSELLOR'S PANEL ON NEEDS OF CHILDREN OF SEPARATION AND DIVORCE

Elinor MacLellan
Ministère de l'Éducation
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7N8
(902) 892-3504

Programme qui vise à sensibiliser les conseillers et les enseignants aux besoins des enfants de parents séparés ou divorcés.

RETROUVAILLES

Diocèse de Charlottetown
Charlottetown (Î.-P.-É.)
(902) 892-5954

Programme de renouement conjugal à l'intention des couples aux prises avec des problèmes conjugaux. La première partie se déroule au cours d'un week-end et la deuxième, au cours de plusieurs séances de suivi.

Québec

ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE MASSEY-VANIER

Département d'orientation
B.P. 20
Cowansville (Québec)
J2K 3H2

Animation de programmes à l'intention de groupes.

LECTURES RECOMMANDÉES

I. OUVRAGES GÉNÉRAUX (PARENTS ET PROFESSIONNELS)

Academy of Psychology, en collaboration avec la Division de la santé mentale, Santé et Bien-être social Canada. Comment aider les enfants à affronter la séparation. On peut obtenir ce document auprès de la Division de la santé mentale, Direction des services de santé, Direction générale des services et de la promotion de la santé, Ottawa, Canada K1A 1B4

Ambert, Anne-Marie. Divorce in Canada. Don Mills: Academic Press Canada, 1980

Anthony, James. "Children at Risk from Divorce: A Review." In Koupernik, A. et Koupernik, C. (Eds.), The Child in His Family: Children at a Psychiatric Risk. New York: John Wiley

Arent, Ruth P. "Understanding the Child from the Single Parent Family." Counselling and Human Development. 1980, 12(8), 1-12.

Bane, M.J. "Marital Disruption and the Lives of Children." In Levinger, G. et Moles, O. (Eds.) Divorce and Separation: Context, Causes and Consequences. New York: Basic Books, 1979.

Barnes, B. et Coplon, J. The Single Parent Experience: A Time for Growth. New York: Family Service Association of America, 1980.

Barnett, P., Guardio, C., et Sumner, M. Parenting Children of Divorce. New York: Family Service Association of America, 1980.

Beal, E. "Children of Divorce: A Family Systems Perspective." Journal of Social Issues. 35(4), 140-154.

Benedek, R. et Benedek E. "Children of Divorce: Can We Meet Their Needs?" Journal of Social Issues. 35(4), 115-169.

Bumpass, L. et Rindfuss, R. Children's Experience of Marital Disruption. Communication présentée à la réunion annuelle de la Population Association of America, Atlanta, Georgie, du 13 au 15 avril 1978.

Conseil canadien de développement social. The One Parent Family. Ottawa: Conseil canadien de développement social, 1971.

Despert, Louise. Children of Divorce. Garden City, New York: Doubleday and Company, 1974.

Draper, Patricia et Harpending, Henry. "Father Absence and Reproductive Strategy: An Evolutionary Perspective." Journal of Anthropological Research. 1982, 38, 255-273.

Felner, Robert, Stolberg, Arnold, Cowen, Emory. "Crisis Events and School Mental Health Referral Patters of Young Children." Journal of Consulting and Clinical Psychology. 43(3), 305-310.

Galper, Miriam. Joint Custody and Co-Parenting. Philadelphie: Running Press, 1980.

Gardner, Richard. Approaches to the Resistant Child. New York: Jason Aronsen, Inc., 1975.

Gardner, Richard. "Children of Divorce: Some Legal and Psychological Considerations." Journal of Clinical Child Psychology. 6(2), 3-6.

Gardner, Richard. Explaining Divorce to Children. Boston: Beacon Press, 1969.

Gardner, Richard, "Guidance for Separated and Divorced Parents." In Arnold, L.E. (Ed.), Helping Parents Help Children. New York: Brunner/Mazel, Inc., 1978.

Gardner, Richard. Psychotherapy with Children of Divorce. New York: Jason Aronsen, Inc., 1976.

Green, B.J. "Helping Single Parent Families." Elementary School Guidance and Counselling. 1981.

Grollman, Earl. Explaining Divorce to Children. Boston: Beacon Press, 1969.

Grollman, Earl. Talking About Divorce: A Dialogue. Boston: Beacon Press, 1975.

Group for the Advancement of Psychiatry, Committee on the Family. Divorce, Child Custody, and the Family. San Francisco: Jossey-Bass, 1980.

Guyatt, Doris E. La famille à parent unique au Canada. Ottawa: l'Institut Vanier de la famille, 1971.

Hammond, Janice. "Children of Divorce: A Study of Self-Concept, Academic Achievement and Attitudes." Elementary School Journal. 1979, 80(2).

Henning, James S. et Oldham, J. Thomas. "Children of Divorce: Legal and Psychological Crises." Journal of Clinical Child Psychology. 1977, 6(2), 55-59.

Hetherington, E. Mavis. "Divorce: A Child's Perspective." American Psychologist. 1979, 34(10), 851-858.

Hetherington, E. Mavis. "Effects of Father-Absence on Personality Development in Adolescent Daughters." Developmental Psychology. 1972, 7, 313-326.

Kessler, Sheila et Bostwick, Sylvia. "Beyond Divorce: Coping Skills for Children." Journal of Clinical Child Psychology. 1977, 6(2), 38-41.

Levinger, G. et Moles, O. (Eds.) Divorce and Separation: Context, Causes and Consequences. New York, Basic Books, 1979.

Levitin, T. "Children of Divorce: An Introduction." Journal of Social Issues. 1979, 35(4), 1-25.

Little, Marilyn. Family Breakup. San Francisco: Jossey-Bass, 1982.

Messinger, Walker, Stanley. Preparation for Remarriage Following Divorce: The Use of Group Techniques. Toronto: The Clarke Institute of Psychiatry.

Mindley, Carol. The Divorced Mother: A Guide to Readjustment. New York: McGraw-Hill, 1969.

Rohrlich, John A., Ranier, Ruth, Berg-Cross, Linda et Berg-Cross, Gary. "The Effects of Divorce: A Research Review with a Developmental Perspective." Journal of Clinical Child Psychology. 1977, 6(2), 15-20.

Rosen, Rhona. "Children of Divorce: What They Feel About Access and Other Aspects of the Divorce Experience." Journal of Clinical Child Psychology. 1977, 6(2), 24-27.

Rubin, L. et Price, J. "Divorce and Its Effects on Children." Journal of School Health. 49(10), 552-556.

Saposnek, Donald T. Mediating Child Custody Disputes. San Francisco: Jossey-Bass, 1983.

Schlesinger, Benjamin (ed.) One in Ten - The Single Parent Family in Canada. Toronto: Université de Toronto, 1979.

Statistique Canada. Familles monoparentales: caractéristiques des parents dans les familles monoparentales. Nº 93-825 au catalogue, Bulletin 4.6, 1979.

Steinzor, Bernard. When Parents Divorce. New York: Pantheon Books, 1969.

Stuart, Irving. Children of Separation and Divorce. New York: Grossman, 1972.

Thies, Jill M. "Beyond Divorce: The Impact of Remarriage on Children." Journal of Clinical Child Psychology. 1977, 6(2), 59-61.

Toomin, M.K. "The Child of Divorce." In Hardy, R.E. et Cull, J.G. (Eds.), Therapeutic Needs of the Family; Problems, Descriptions and Therapeutic Approaches. Springfield, Illinois: Charles C. Thomas, 148-166.

Wallerstein, Judith S. et Kelly, Joan B. "Brief Interventions with Children in Divorcing Families." American Journal of Orthopsychiatry. 1977, 47(1), 23-39.

Wallerstein, Judith S. et Kelly, Joan B. "Children and Divorce: A Review." Social Work. 1979, 24(6), 468-475.

Wallerstein, Judith S. et Kelly, Joan B. "Children of Divorce: The School Setting." National Elementary Principal. 1979, 59(1), 51-58.

Wallerstein, Judith S. et Kelly, Joan B. "Divorce Counselling: A Community Service for Families in the Midst of Divorce." American Journal of Orthopsychiatry. 1977, 47(1), 4-22.

Wallerstein, Judith S. et Kelly, Joan B. "Effects of Divorce on Visiting Father-Child Relationship." American Journal of Psychology. 1980, 137(12), 1534-1539.

Wallerstein, Judith S. et Kelly, Joan B. "The Effects of Parental Divorce: The Adolescent Experience." In Koupernik. A. et Koupernik, C. (Eds.), The Child in His Family: Children at Psychiatric Risk. New York: John Wiley, 1974.

Wallerstein, Judith S. and Kelly, Joan B. "The Effects of Parental Divorce: Experiences of the Child in Later Latency." American Journal of Orthopsychiatry. 1976, 46(1), 20-31.

Wallerstein, Judith S. et Kelly, Joan B. "The Effects of Parental Divorce: Experiences of the Child in Later Latency." American Journal of Orthopsychiatry. 1976, 46(2), 256-259.

Wallerstein, Judith S. et Kelly, Joan B. "The Effects of Parental Divorce: Experiences of the Preschool Child." Journal of the American Academy of Child Psychiatry. 1975, 14(4), 600-616.

Wallerstein, Judith S. et Kelly, Joan B. "Part-time Parent, Part-time Child: Visiting After Divorce." Journal of Clinical Child Psychology. 1977, 6(2), 51-54.

Wallerstein, Judith S. et Kelly, Joan B. Surviving the Breakup: How Children and Parents Cope with Divorce. New York: Basic Books, 1980.

Wilkinson, Gary S. et Bleck, Robert T. "Children's Divorce Groups." Elementary School Guidance and Counselling. 1977, 11(3), 205-213.

Woody, Jane D. "Preventive Intervention for Children of Divorce." Social Casework. 1978, 59(9), 537-544.

II. ENSEIGNANTS

Ames, Louise B. "Children and Divorce: What the Teacher Can Do." Education Digest. 1969, 35, 19-21.

Annis, D. et Allers, R. "Helping the Troubled Child." National Elementary Principal. 1979, 59(1), 68.

Damen, P. "When the Family Comes Apart: What the Schools Can Do." National Elementary Principal. 59(1), 66-75.

Divorce and Separation -- A Guide for Teachers. Downsview, Ontario: The Dellcrest Children's Centre, 1651 Sheppard Ave. W., Downsview, Ontario.

Drake, E. "Children of Separation and Divorce: School Policies, Procedures and Problems." Phi Delta Kappan. 1981, 63(1), 27-28.

Drake, E. "Helping the School Cope with Children of Divorce." Journal of Divorce. 3(1), 69-75.

Hozman, T. et Froiland, D. "Children Forgotten in Divorce." Personnel and Guidance Journal. 1977, 55(9), 530.

Lowenstein, L.F. "Children in Distress: A Realistic and Constructive Approach by the School in Dealing with Children from Broken Homes." Remedial Education. 1979, 14(1), 40-43.

Riley, Barb. Education and the Children of One-Parent Families: A Background Paper. Charlottetown: Research Branch, Department of Education, Île-du-Prince-Édouard.

Silvern, S. et Yawkey, T. "Teaching Strategies for Divorce." Educational Courrier. 1977, 47(3), 8-11.

Skeen, P. et McKenry. "The Teacher's Role in Facilitating a Child's Adjustment to Divorce." Young Children. 1980, 35(5), 3-12.

Weiss, R. "Going it Alone." National Elementary Principal. 1979, 59(1), 14-26.

III. PARENTS

Atkin, Edith et Rubin, Estelle. Part Time Father. New York: Vanguard Press, 1976.

Fuller, Jan. Space: The Scrapbook of my Divorce. New York: Arthur Fields Books Inc. 1973.

Gardner, Richard. Les enfants et le divorce. New York: Doubleday and Co., 1977.

Gatley, Richard, et Koulack, David. The Single Father's Handbook. Garden City, New York: Doubleday and Co., 1979.

Greenleaf, Barbara Kaye. Help: A Handbook for Working Mothers. Berkeley Edition: Thomas Y. Cromwell, 1980.

Hunt, Morton. The World of the Formerly Married. New York: McGraw-Hill, 1966.

Rosenthal, Kristine M. et Keshet, Harry F. Fathers Without Partners. Totowa, N.J.: Rowman and Littlefield, 1981.

Salk, Lee. What Every Child Would Like Parents to Know About Divorce. New York: Harper and Row, 1978.

IV. ENFANTS

Adams, Florence. Mushy Eggs. New York: G.P. Putnam and Sons, 1973.

Blume, Judy. It's Not the End of the World. New York: Bradbury Press, 1972.

Gardner, Richard. Le divorce expliqué aux filles et aux garçons. Montréal: Presses Sélect, 1978.

Gardner, Richard. The Boys' and Girls' Book About One-Parent Families. New York: Putnam, 1978.

Kindred, Wendy. Lucky Wilma. New York: Dial Press, 1973.

Klein, Norma. Talking Sides. New York: Pantheon Books, 1974.

Lexeau, Joan. Me Day. New York: Dial Press, 1971.

Mann, Peggy. My Dad Lives in a Downtown Hotel. Garden City, New York: Doubleday, 1973.

Robson, Bonnie. My Parents Are Divorced Too. Toronto: Dorest Publishing, 1979.

FILMS: pour savoir quels films canadiens ont été tournés sur le sujet, il serait bon de consulter le catalogue le plus récent de l'Office national du film du Canada.